

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 30/1 (2003)

DOI: 10.11588/fr.2003.1.45436

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

HERIBERT MÜLLER

## LES PAYS RHÉNANS, LA FRANCE ET LA BOURGOGNE À L'ÉPOQUE DU CONCILE DE BÂLE

Une leçon d'histoire politique\*

Il faut d'abord rappeler deux choses tout à fait évidentes et bien connues, faire deux observations assez banales: Premièrement, dans le Saint-Empire à la fin du Moyen Age, les principautés et les seigneuries situées entre la Meuse et le Rhin furent celles qui ressentirent le plus l'influence des grands événements se déroulant dans l'Europe occidentale, tels que la guerre de Cent Ans, l'expansion bourguignonne sous les ducs Valois ou les tensions entre ce duché et le royaume de France. – Deuxièmement, dans ces contrées, ce furent les prélats, en particulier les trois princes-électeurs, c'est-à-dire les archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence, qui devaient prendre position à l'égard du concile de Bâle, concile qui se déclarait œcuménique, mais qui, dès le début, fut en conflit avec le pontife romain et s'acheva par un schisme.

Une troisième chose pourtant est moins évidente et moins connue: deux de ces princes, Thierry de Meurs, l'archevêque de Cologne, et surtout Jacques de Sierck, l'archevêque de Trèves, prirent position à leur manière: simultanément, ils tirèrent avantage d'un soi-disant »conciliarisme rhénan« et de la persistance de l'antagonisme franco-bourguignon à l'époque du concile, tout en espérant pouvoir ainsi renforcer leur propre position souvent assez précaire ou même jouer un certain rôle sur le plan européen. Le sujet est assez complexe, mais à la fin, il s'agira d'une simple leçon d'histoire politique; on assistera à Bâle, surtout dans les milieux diplomatiques gravitant autour de ce concile, à la genèse d'une certaine »Bourse des États« indiquant aussi bien les grandes et les petites valeurs que les changements dus aux jeux subtils des participants.

Avant de présenter cette leçon, il faut esquisser à grands traits le concile de Bâle, le cadre et la toile de fond du sujet, qui nous permettront de nous faire une meilleure idée de ce concile insuffisamment connu. Dans ce contexte, l'attitude de la France à l'égard du synode mérite une attention particulière, étant donné qu'elle paraissait de la plus haute importance aux yeux des princes-électeurs, ici sur le devant de la scène, dès la »Mainzer Akzeption«, publiée en 1439, jusqu'au traité de Bourges, conclu en 1447.

\* Cet article constitue la version développée d'une conférence donnée à l'Institut Historique Allemand à Paris, le 21 février 2002. Je remercie Catherine Jamard-Kleinert, Christian Kleinert et Jessika Nowak (Université de Francfort-sur-le-Main) pour les conseils et les critiques qui m'ont été fort utiles. Les vues exprimées n'engagent, évidemment, que l'auteur.



## I

Au cours de ses dix-huit ans d'existence, de 1431 à 1449, ce concile<sup>1</sup> accueillit dans la cathédrale de Bâle 3500 Pères environ; toutefois, le nombre de participants réunis en même temps n'excéda jamais 500, dont un dixième, au maximum, étaient des évêques ou des abbés portant une infule. Les Pères prétendaient néanmoins jusqu'à la fin être la seule représentation légitime de toute la chrétienté, sans avoir jamais strictement défini les critères d'incorporation.

Trois grands sujets furent à l'ordre du jour: la *causa pacis* c'est-à-dire surtout la médiation entre les belligérants de la guerre de Cent Ans, la *causa fidei* c'est-à-dire la question hussite, et ce qui n'est guère étonnant, une fois de plus la *causa reformationis*. Trois *deputationes* devaient travailler sur ces sujets; une quatrième *deputatio pro communibus* avait la tâche de préparer, de diriger et de coordonner tout ce travail. En outre, par ce système de *deputationes*, on espéra briser, sans succès d'ailleurs, l'influence prépondérante des *nationes*, encore si forte à Constance. Le vote d'un petit chanoine comptait à Bâle tout autant que celui d'un cardinal ou d'un archevêque, et tous ceux qui exerçaient une fonction dans l'administration et la justice conciliaires n'étaient en principe nommés que pour une durée limitée: contrôle, rigidité, égalité, mais en même temps un certain esprit d'élitisme, voici quelques traits caractéristiques d'un concile qui, pourtant, arriva à peine à réaliser un seul de ses principaux objectifs:

1° Impossible d'influencer la *causa pacis* sur place, ni en France et en Bourgogne, ni en Angleterre. Les envoyés du concile furent plus ou moins des comparses sur une scène dominée par les princes et leurs ambassadeurs; parmi les ecclésiastiques, seul le cardinal Albergati, plénipotentiaire papal, jouit d'une certaine réputation due à sa longue expérience de médiateur entre les belligérants. Malgré tout, les efforts synodaux dans ce domaine ne sont pas sans intérêt, car l'attitude de la délégation du concile au congrès d'Arras en 1435 révèle clairement que Bâle n'était plus du tout neutre mais, au contraire, assez proche de Charles VII. On fit tout pour réconcilier le roi de France et le duc de Bourgogne sans trop se soucier d'une cour d'Angleterre qui, de son côté, avait pris ses distances vis-à-vis de Bâle dès le début<sup>2</sup>.

- 1 Johannes HELMRATH, *Das Basler Konzil 1439–1449. Forschungsstand und Probleme*, Cologne, Vienne 1987 (Kölner Hist. Abhandl., 32); ID., *Basel-Konzil*, dans: *Lex. für Theol. und Kirche* 2 (1994) col. 53–57; Erich MEUTHEN, *Das Basler Konzil als Forschungsproblem der europäischen Geschichte*, Opladen 1985 (Rheinisch-Westfäl. Akad. der Wiss. Geisteswissenschaften, Vorträge, G 274); *Studien zum 15. Jahrhundert. Fs. für Erich Meuthen*, éd. J. HELMRATH, H. MÜLLER, t. I, Munich 1994, p. 13–290 (13 contributions concernant «Die Konzilien von Konstanz und Basel und ihr theologisches Umfeld»); Paul OURLIAC, *Le schisme et les conciles (1378–1449)*, dans: *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, t. VI: *Un temps d'épreuves (1274–1449)*, dir. Michel MOLLAT DU JOURDIN, André VAUCHEZ, Paris 1990, p. 89–139; Hélène MILLET, *Bâle (concile de)*, dans: *Dict. du Moyen Âge*, dir. Claude GAUVARD e. a., Paris 2002, p. 127.
- 2 C. G. VAN LEEUWEN, *De praktijk van het vredeswerk. Het concilie van Bazel en zijn bemoeienissen ten behoeve van de vrede (1431–1437)*, dans: *Kerk en vrede in oudheid en middeleeuwen. Studies door historici van de Vrije Universiteit van Amsterdam*, uitgeg. door L. DE BLOIS, A. H. BREDERO, Kampen 1980, p. 162–185; Heribert MÜLLER, *Konzil und Frieden. Basel und Arras (1435)*, dans: *Träger und Instrumentarien des Friedens im hohen und späten Mittelalter*, éd. Johannes FRIED, Sigmaringen 1996 (Vorträge und Forschungen, 43), p. 333–390.



2° Quant à la *causa fidei*, le résultat fut à peu près identique: certes, toutes les discussions à haut niveau entre Pères et délégués hussites, soit à Bâle soit à Prague, ne furent pas menées en vain. Mais le traité décisif d'Iglau (1436) qui autorisa finalement les laïques, non sans restrictions, à communier sous les deux espèces dans le royaume de Bohême, fut le résultat de la victoire d'une alliance entre Utraquistes modérés et Catholiques sur les Taborites, l'aile radicale de la révolution hussite, victoire remportée sur le champ de bataille de Lipany en 1434<sup>3</sup>.

Vus d'un angle particulier, les travaux des Pères méritent pourtant de nouveau toute notre attention: la vision d'une Église spirituelle dans la tradition de Wyclif, propagée par les hérétiques, obligea le synode à défendre l'Église comme institution hiérarchique tout en réclamant en même temps de nouvelles structures au sein de celle-ci. Le mouvement hussite voulait donc une Église tout à fait différente de celle qui existait, tandis que le concile prenait l'option pour une Église telle quelle mais autrement structurée. Des ouvrages comme le *Tractatus de Ecclesia* de Jean de Raguse ou la *Concordantia catholica* de Nicolas de Cuse ou le «manuel populaire» du conciliarisme, le *De potestate pape et concilii* du patriarche latin d'Antioche, Jean Mauroux, sont e. a. témoins de cette lutte ecclésiologique menée par les Bâlois sur deux fronts. Côté papal, on sentit le défi: la célèbre *Summa de Ecclesia* de Juan de Torquemada en fut la réponse. Sans concile, pas d'ecclésiologie romaine valable jusqu'aux temps modernes<sup>4</sup>. Certes, cette *Summa* fut infiniment plus répandue (entre autres par livre imprimé) que tous ces traités tombés en bonne partie dans l'oubli: reflet d'une Église romaine triomphant finalement du conciliarisme et dictant par cet ouvrage la loi du vainqueur. Côté synodal, des trésors restent donc encore à découvrir, même à Paris, soit à la BNF soit à la Mazarine (par exemple les travaux de Geoffroy de Montchoisi, abbé de Lérins et de St-Germain-des-Prés<sup>5</sup>). Déjà au temps du concile de Constance, Thierry de Niem, l'un des rares membres allemands à la curie (de plusieurs papes) croyait que même un troupeau de chameaux ne suffirait pas à transporter tous ces traités en faveur du pape ou du concile; on pourrait rajou-

3 HELMRATH, Basler Konzil (cit. n. 1) p. 353–372; František M. BARTOŠ, The Hussite Revolution 1424–1437, New York 1986 (East European Monographs, 203); František ŠMAHEL, Die Hussitische Revolution, t. III, Hanovre 2002 (MGH. Schriften, 43/3), p. 1560–1690.

4 Paul DE VOOHT, La confrontation des thèses hussites et romaines au concile de Bâle, dans: Recherches de théologie ancienne et médiévale 36 (1969) p. 97–137, 254–291; Werner KRÄMER, Konsens und Rezeption. Verfassungsprinzipien der Kirche im Basler Konziliarismus, Münster 1980 (Beiträge zur Geschichte der Philos. und Theol. des Mittelalters, N. F. 19), p. 69–124 («Systematisierung der Ekklesiologie in der Kontroverse mit dem hussitischen Kirchenbegriff»); Hermann-Josef SIEBEN, Vom Apostelkonzil zum Ersten Vatikanum. Studien zur Geschichte der Konzilsidee, Paderborn e. a. 1996, p. 97–195. – Torquemada: Karl BINDER, Wesen und Eigenschaften der Kirche bei Kardinal Juan de Torquemada OP, Innsbruck 1955; ID., Konzilsgedanken bei Kardinal Juan de Torquemada, Vienne 1976 (Wiener Beiträge zur Theologie, 49); Adeline RUCQUOI, Démocratie ou monarchie. Le discours politique dans l'université castillane au XV<sup>e</sup> siècle, dans: El discurso político en la edad media, coord. Nilda GUGLIELMI, A. R., Buenos Aires 1995, p. 245sv. Cf. Hermann-Josef SIEBEN, dans: Dict. de spiritualité 15 (1991) col. 1048–1054; J.-P. DEDIEU, dans: Dict. encyclopédique du Moyen Âge [DEMA] 2 (1997) col. 1520sv.; Ansgar FRENKEN, dans: Biograph.-bibliograph. Kirchenlexikon 12 (1997) col. 338–342.

5 Heribert MÜLLER, Zwischen Konzil und Papst, Fürstendienst und Ordensreform: Geoffroy de Montchoisi, Abt von St-Honorat/Lérins und St-Germain-des-Prés († 1436), dans: Annuaire Historiae Conciliorum [AHC] 27/28 (1995/96) (= Mélanges Walter Brandmüller), p. 435–462.



ter qu'à Bâle, ces pauvres animaux auraient risqué de s'écrouler sous un fardeau dont le contenu est resté pour nous, en bonne partie, inconnu.

3° *Causa reformationis*: Les efforts des Pères de Bâle dans ce domaine furent considérables, au moins à l'époque de l'armistice entre le pape et le concile, c'est-à-dire de 1433 à 1435<sup>6</sup>. Surtout les règlements disciplinaires concernant, par exemple, la dignité des offices ou le célibat des prêtres – mais aussi des mesures contre les Juifs, il faut le dire – ne restèrent pas sans écho dans la chrétienté occidentale. La réception de ces décrets *stricto sensu* »disciplinaires« fut assez large au niveau des synodes provinciaux et diocésains, à en juger au moins par les quelques études dont nous disposons concernant en particulier les Églises de l'Allemagne de Sud<sup>7</sup>. Mais la tentative d'une réforme générale prévue surtout par le président du concile, le cardinal Giuliano Cesarini, échoua parce que pour les Pères – en majorité des universitaires et membres du clergé moyen ou même inférieur – *reformatio* ne signifiait que *reformatio capitis*, comme en témoigne entre autres le fameux décret de la suppression totale des Annates proclamé le 9 juin 1435. Une telle attitude provoqua inévitablement la résistance d'un pape qui avait confié au doge de sa ville natale de Venise son intention de renoncer à la tiare et de sacrifier sa propre vie plutôt que d'être responsable d'une subordination de la dignité papale à l'autorité conciliaire. L'envoi d'un *Libellus apologeticus* aux cours d'Europe en 1436 fut sans doute une bonne tactique de sa part, parce qu'il mit les princes en garde contre un mouvement à ses yeux contestataire et contagieux: toutes les prétentions et exigences réclamées par le concile aujourd'hui, seront celles proclamées demain par les conseils et les États. On ne connaît pas les effets de cette »injection monarchique«, mais sur le plan psychologique, ce *Libellus* ne devrait pas être sous-estimé<sup>8</sup>.

6 Quellen zur Kirchenreform im Zeitalter der großen Konzilien des 15. Jahrhunderts, ausgew. und übers. von Jürgen MIETHKE, Lorenz WEINRICH. II: Die Konzilien von Pavia/Siena (1423/24), Basel (1431–1449) und Ferrara/Florenz (1438–1445), Darmstadt 2002 (Freiherr vom Stein-Gedächtnisausgabe, 38b), n. 7–25 (p. 178–401). Cf. *ibid.* p. 32–61; Richard ZWÖLFER, Die Reform der Kirchenverfassung auf dem Konzil von Basel, dans: *Basler Zs. für Geschichte und Altertumskunde* 28 (1929) p. 141–247/29 (1930) p. 1–58; HELMRATH, *Basler Konzil* (cit. n. 1) p. 327–348; *Id.*, Reform als Thema der Konzilien des Spätmittelalters, dans: *Christian Unity. The Council of Ferrara-Florence 1438/39–1989*, éd. Giuseppe ALBERIGO, Louvain 1991 (Biblioteca Ephemeridum Lovaniensium, 97), p. 111–119; J. MIETHKE, Kirchenreform auf den Konzilien des 15. Jahrhunderts. Motive–Methoden–Wirkungen, dans: *Studien zum 15. Jahrhundert* (cit. n. 1) p. 13–42; Alexander PATSCHOVSKY, Der Reformbegriff zur Zeit der Konzilien von Konstanz und Basel, dans: *Reform von Kirche und Reich zur Zeit der Konzilien von Konstanz (1414–1418) und Basel (1431–1449)*, éd. Ivan HLAVÁČEK, A. P., Constance 1996, p. 7–28.

7 HELMRATH, *Basler Konzil* (cit. n. 1) p. 342–348 (données bibliographiques concernant les Églises de Mayence, Eichstätt, Ratisbonne, Freising et Salzbourg); *Id.*, Reform (cit. n. 6) p. 121–131; *Rottenburger Jb. für Kirchengesch.* 5 (1986) (Salzbourg, Constance). Voir aussi Erich MEUTHEN, Die deutsche Legationsreise des Nikolaus von Kues 1451/1452, dans: *Lebenslehren und Weltentwürfe im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit ...*, éd. Hartmut BOOCKMANN e. a., Göttingen 1989 (Abhandl. der Akad. der Wiss. in Göttingen, philol.-hist. Klasse, III/179), p. 458sv., 468, 475, 478, 490; H. MÜLLER, Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431–1449), t. I/II, Paderborn e. a. 1990, p. 208sv. n. 152, 833sv.

8 Caesar BARONIUS, O. RAYNALDI, J. LADERCHIUS, Augustinus THEINER, *Annales ecclesiastici*, t. XXVIII: 1424–1453, Bar-le-Duc <sup>2</sup>1887, p. 195–211 (ad a. 1436, § 2–15). Cf. Anthony BLACK, *Monarchy and Community. Political Ideas in the Later Conciliar Controversy 1430–1450*, Cambridge 1970 (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, III/2), p. 86–90; MÜLLER, *Franzo-*



À partir de 1436 s'imposa donc une quatrième *causa* à l'ordre du jour, non prévue, mais de loin la plus importante néanmoins; celle-ci devait dominer sur presque toutes les activités et capacités d'un concile qui négligea, par conséquent, les autres problèmes encore irrésolus comme par exemple la *reformatio*: c'est le conflit entre les Pères et le pape, certes perceptible dès le début du concile, qui éclata ouvertement sur la question d'un concile d'union avec les Grecs. Ceux-ci semblaient être prêts à la réunification à condition que l'Occident apportât son aide militaire contre le péril turc. Il y eut deux options: tenir ce synode en Italie sous la présidence d'Eugène IV, solution préférée par les Byzantins eux-mêmes ainsi que par une minorité propapale au concile, ou se rassembler soit sur place à Bâle soit en Avignon, solution résolument soutenue par la plupart des Pères.

Le fait qu'en décembre 1436, ils votèrent dans une large majorité pour la métropole rhodanienne fut le résultat des actions inlassables et efficaces des ambassadeurs du roi de France au concile, dirigés à partir de 1432/33 surtout par les archevêques de Lyon et de Tours, Amédée de Talaru et Philippe de Coëtquis. Tous deux furent des conciliaristes convaincus et ainsi très réputés dans une assemblée dont le profil politique fut de plus en plus marqué par des Pères français<sup>9</sup>. Ce sont d'abord, bien sûr, tous les Pères du royaume de Charles VII, mais ce sont, en bonne partie, aussi des Pères de la France lancastrienne ou de la Bourgogne. Beaucoup de ceux qui se rencontrèrent à Bâle se connaissaient et s'appréciaient depuis longtemps. Ce concile offrit, au temps de la grande guerre, l'occasion de resserrer en terrain neutre les liens de ces connaissances et amitiés dues à des études universitaires ou à une formation professionnelle effectuées en commun. Quand p. ex. Philibert de Montjeu, évêque de Coutances en France anglaise, et Gilles Carlier, doyen de Cambrai et Bourguignon d'origine comme Philibert, et Martin Berruyer, doyen de Tours et ancien élève du Collège de Navarre comme Gilles et à maintes reprises ambassadeur de Charles VII, quand donc ces trois Pères se mirent en route ensemble pour négocier à Prague avec les Hussites au nom du concile, leurs conversations ne tournèrent sans doute pas seulement autour des problèmes théologiques<sup>10</sup>.

Que ce soient Martin Berruyer, Amédée de Talaru, ou d'autres qui firent partie de ce «réseau français» à Bâle comme par exemple Jean de Rouvroy et Raoul de La Porte, eux-mêmes d'anciens «Navarristes», ou Hugues d'Orges, lui aussi évêque en France anglaise d'origine bourguignonne, beaucoup de ces Pères, même Pierre de Versailles, évêque de Digne assez proche du pape, furent en relation avec la cour de Charles VII<sup>11</sup>.

sen (cit. n. 7) t. II, p. 824; J. HELMRATH, »Geistlich und werntlich«. Zur Beziehung von Konzilien und Reichsversammlungen im 15. Jahrhundert, dans: Deutscher Königshof, Hoftag und Reichstag im späten Mittelalter, éd. Peter MORAW, Stuttgart 2002 (Vorträge und Forschungen, 48), p. 488sv.

9 MÜLLER, Franzosen (cit. n. 7) t. I, p. 27–219 (Talaru) 223–268 (Coëtquis) t. II, p. 500–517 (Avignon). Cf. ID., Un Breton dans l'Europe du XV<sup>e</sup> siècle: Philippe de Coëtquis, évêque de St-Pol-de-Léon et archevêque de Tours, dans: 1491. La Bretagne, terre d'Europe (Coll. internat. Brest 2–4 X 1991). Actes réunis et publ. par Jean KERHERVÉ, Tanguy DANIEL, Brest, Quimper 1992, p. 166–168.

10 MÜLLER, Franzosen (cit. n. 7) t. I, p. 313–316. D'après un historien autrichien, ce fut presque un synode français qui se retrouva à Bâle sur le sol du Saint-Empire: Michael LEHMANN, Die Mitglieder des Basler Konzils von seinem Anfang bis August 1442, Vienne 1945 (Thèse dactylogr.), p. 105.

11 H. MÜLLER, Zur Prosopographie des Basler Konzils: Französische Beispiele, dans: AHC 14 (1982) p. 159–166; ID., Lyon et le concile de Bâle. Études prosopographiques, dans: Cahiers d'histoire 28



À cette cour, on remarque à partir de 1436 au conseil royal – Paul Ourliac et Pierre-Roger Gaussin l'ont bien constaté – une assez forte participation continue et stable des évêques<sup>12</sup>. Surtout Gérard Machet, confesseur du roi et évêque de Castres, gallican aussi fervent que réaliste<sup>13</sup>, fut le garant d'une politique ecclésiastique qui sut se servir du concile de Bâle comme instrument apte à atteindre ses propres objectifs, comme en témoigne en 1438 la célèbre »Pragmatique Sanction de Bourges«, par laquelle la plupart des décrets du concile furent adoptés pour le royaume, mais tout à fait adaptés aux besoins d'un roi et d'une cour maîtres de l'Église gallicane. Dans un certain sens, cette »Pragmatique« est la première des »Grandes ordonnances« de Charles VII; elle marque la part ecclésiastique du renouveau français à la fin de la guerre de Cent Ans<sup>14</sup>.

Fidèles à leurs principes, le roi et les hommes d'Église autour de lui – je ne cite que les noms du chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, du clan des Juvénal des Ursins ou de Denis du Moulin, archevêque de Toulouse et de Robert de Rouvres, évêque de Sées et de Maguelonne, pendant des décennies présent en permanence au conseil<sup>15</sup> – poursuivirent ce chemin, bien que le conflit entre le pape et le concile ait pris entre-temps une nouvelle dimension: Eugène IV avait convoqué son concile d'union qui commença ses activités en janvier 1438 à Ferrare et qui fut trans-

(1983) p. 42sv.; à compléter par Vincent TABBAGH, Diocèse de Rouen, Turnhout 1998 (*Fasti Ecclesiae Gallicanae*, 2), n. 4353 (p. 121–123), et Christian KLEINERT, Philibert de Montjeu (um 1374–1439). Ein Bischof im Zeitalter der Reformkonzilien und des Hundertjährigen Krieges, Stuttgart 2003 (Beihefte der Francia, 59), p. 178sv., 335–348 (Hugues d'Orges); Thomas SULLIVAN, Benedictine Monks at the University of Paris A. D. 1229–1500. A Biographical Register, Leyde e. a. 1995 (*Education and Society in the Middle Ages and Renaissance*, 4), n. 651 (p. 336–339) (Pierre de Versailles); Thomas PRÜGL, *Antiquis iuribus et dictis sanctorum confirmare*. Zur antikonkiliaristischen Interpretation von *Haec sancta* auf dem Basler Konzil, dans: AHC 31 (1999) p. 92–103, 119–143 (Pierre de Versailles).

12 Paul OURLIAC, Église et États, dans: *L'Église au temps du grand schisme et de la crise conciliaire (1378–1449)*, par E. DELARUELLE, E.-R. LABANDE, P. O., Paris 1962 (FLICHE, MARTIN, *Histoire de l'Église ...*, XIV/1), p. 362; Pierre-Roger GAUSSIN, *Les conseillers de Charles VII (1418–1461)*. Essai de politologie historique, dans: *Francia* 10 (1982) p. 89, 93sv.

13 Pierre SANTONI, Gérard Machet, confesseur de Charles VII, et ses lettres, dans: *École des Chartes*. Positions des thèses a. 1968, p. 175–182; MÜLLER, *Franzosen* (cit. n. 7) t. I, p. 346–368; Xavier DE LA SELLE, *Le service des âmes à la cour. Confesseurs et aumôniers du roi de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1995 (*Mém. et doc. de l'École des chartes*, 43) p. 278–280. Pour une connaissance encore meilleure de Gérard Machet, une édition de sa correspondance contenue dans le ms. lat. 8577 de la BNF serait nécessaire. Autant que je sache, plusieurs essais effectués dans cette direction restèrent malheureusement sans résultat.

14 MIETHKE, WEINRICH (cit. n. 6) n. 26 (p. 412–441). Cf. *ibid.*, p. 62–65; Noël VALOIS, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges*, Paris 1906 (*Archives de l'histoire religieuse de la France*). Cf. Johannes HALLER, *Die Pragmatische Sanktion von Bourges*, dans: *Hist. Zs.* 103 (1909) p. 1–51; Victor MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, t. II, Paris 1939 (nouv. impr. 1978), p. 294–324; MÜLLER, *Franzosen* (cit. n. 7) t. II, p. 823–825; *Id.*, *Pragmatique Sanction*, dans: *Lex. des Mittelalters* 7 (1995) col. 166sv.; Jean-Louis GAZZANIGA, *Pragmatique Sanction de Bourges*, dans: *DEMA* 2 (1997) col. 1248.

15 MÜLLER, *Franzosen* (cit. n. 7) t. I, p. 369–431; à compléter par: *Écrits politiques de Jean Juvénal des Ursins*, publ. ... par Peter Shervey LEWIS, t. III: *La vie et l'œuvre*, Paris 1992 (*Soc. de l'histoire de France*); Roger AUBERT, *Jean Jovenel des Ursins*, dans: *DHGE* 28 (2001) col. 371–374; Pierre DESPORTES, *Diocèse de Reims*, Turnhout 1998 (*Fasti Ecclesiae Gallicanae*, 3), n. 1044 (p. 200–205) (Regnault de Chartres).



féré plus tard à Florence. La suspension et finalement la déposition du pape en juin 1439 furent la réponse des Pères à Bâle, où, de plus, on décréta, sous la présidence du cardinal d'Arles, Louis Aleman, à la veille de cette déposition, la supériorité du concile comme *veritas fidei catholicae*<sup>16</sup>. Cinq mois plus tard, on se mit à élire, toujours sous l'égide de cet »Hercule des Bâlois« que fut Aleman, un nouveau pape.

Il revenait aux princes d'Europe de se prononcer pour ou contre Eugène IV et Félix V, l'ancien duc de Savoie Amédée VIII<sup>17</sup>. Les deux parties tentèrent de s'assurer l'adhésion, bien sûr, de toutes les cours, du Portugal à la Suède, de l'Écosse à Naples, mais l'attitude du royaume de France et du Saint-Empire furent de toute première importance. Voilà l'heure des batailles rhétoriques aux assemblées du clergé à Bourges et aux diètes du Reich; Jean de Ségovie, Louis Aleman, Thomas de Courcelles ou le »Panormitain« (Niccolò Tudeschi) se battirent en faveur de Bâle en duels oratoires contre des envoyés du pape romain tels que Juan de Carvajal ou Nicolas de Cues. À Bourges cependant, en 1440 et en 1444, ce ne furent au fond que des exercices de style, parce qu'on prit toutes les décisions au conseil royal: le royaume devrait rester provisoirement dans l'obédience romaine, à Eugène IV incomberait la tâche de convoquer un troisième concile dans une ville française pour surmonter ainsi l'antagonisme entre Bâle et Ferrare-Florence<sup>18</sup>. Mais ce qui compta le plus pour la cour de Charles VII, c'était le maintien en vigueur de la »Pragmatique«, violemment attaquée par un pape en train de perdre ainsi son influence dans l'Église gallicane<sup>19</sup>.

- 16 a) Concile de Ferrare-Florence: AHC 22 (1990); Christian Unity. The Council of Ferrara-Florence (cit. n. 6: HELMRATH, Reform); J. HELMRATH, Florenz und sein Konzil. Forschungen zum Jubiläum des Konzils von Ferrara-Florenz 1438/39-1989, dans: AHC 29 (1997) p. 202-216. – b) Louis Aleman: Gabriel PÉROUSE, Le cardinal Louis Aleman et la fin du grand schisme, Lyon 1904. – c) *Tres veritates fidei*: HELMRATH, Basler Konzil (cit. n. 1) p. 471-475; PRÜGL, *Antiquis iuribus* (cit. n. 11) p. 72-143.
- 17 MARIE JOSÉ, La Maison de Savoie. Amédée VIII – Le duc qui devint pape, t. II, Paris 1962, p. 99-303; Amédée VIII – Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451). Études publ. par Bernard ANDENMATTEN, Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Lausanne 1992 (Bibl. historique Vaudoise, 103), particulièrement Joachim W. STIEBER, Amédée VIII et le concile de Bâle, p. 339-362.
- 18 Noël VALOIS, Le pape et le concile (1418-1450) (La crise religieuse du XV<sup>e</sup> siècle), t. II, Paris 1909, p. 224-242; ID., Histoire de la Pragmatique Sanction (cit. n. 14) p. CXXVIIIsv.; Erdmann Johannes NÖLDEKE, Der Kampf Papst Eugens IV. gegen das Basler Konzil. Seine Bemühungen um die Gewinnung Frankreichs in den Jahren 1438 bis 1444, Tübingen 1957 (thèse dactylogr.); Joachim W. STIEBER, Pope Eugenius IV, the Council of Basel and the Secular and Ecclesiastical Authorities in the Empire ..., Leyde 1978 (Studies in the History of Christian Thought, 13); Vicente Ángel ÁLVAREZ PALENZUELA, La situación europea en época del concilio de Basilea. Informe de la delegación del Reino de Castilla, León 1992, p. 97-122 (»El enfrentamiento anglo-francés«), S. 123-151 (»Los problemas del Imperio«).
- 19 Jean-Louis GAZZANIGA, Charles VII et Eugène IV. Note sur le gallicanisme monarchique, dans: Papauté, monarchisme et théorie politique. Études d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut, rass. par P. GUICHARD e. a., t. I: Le pouvoir et l'institution ecclésiastique, Lyon 1994, p. 59-69, nouv. impr. dans: J.-L. G., L'Église de France à la fin du Moyen Age, Goldbach 1995, p. 3\*-13\*.



## II

En revanche, la situation était tout à fait différente dans le Reich, où tant de principautés séculières et ecclésiastiques, tant de duchés, margraviats, comtés, seigneuries et villes libres faisaient partie d'un paysage politique très complexe et compliqué. Bien sûr, les Allemands avaient leur roi et même un roi des Romains candidat à la couronne impériale, mais dans ce monde tout à fait »territorialisé«, seul le territoire en sa propre possession comptait pour exercer un gouvernement royal qui mérite à peu près ce nom. Les grandes questions d'intérêt commun, furent certes débattues en commun aux »Reichstage«, aux diètes en plein développement au XV<sup>e</sup> siècle, mais dès leurs débuts peu efficaces vu les nombreux intérêts différents et divergents de tous ses membres. Le Saint-Empire était un organisme étrange ressemblant à un monstre, *aliquod monstro simile* comme le décrit encore au XVII<sup>e</sup> siècle le juriste Samuel von Pufendorf<sup>20</sup>.

Au temps de ces »kleine Könige«, petits rois assez faibles tels que Rodolphe I<sup>er</sup>, Adolphe de Nassau ou Albert I<sup>er</sup> vers 1300 et Venceslas ou Robert du Palatin un siècle plus tard, un petit groupe s'assura cependant une certaine fonction pilote dans cet ordre en désordre: les princes-électeurs, collège d'origine controversée<sup>21</sup>, mais en tout cas en train de se former au XIII<sup>e</sup> siècle, comprenant trois membres ecclésiastiques (les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves) et quatre membres séculiers (le roi de Bohême, le comte Palatin, le margrave de Brandebourg et le duc de Saxe): sept princes en somme, ayant dès le XIII<sup>e</sup> siècle entre autres la prérogative d'élire le roi des Romains. En raison de ce rang privilégié, ils se sentaient particulièrement responsables du sort du Reich, comme en témoignent les »Willebriefe«, les »Kurvereine« ou leur acte spectaculaire de déposition du roi Venceslas en 1399.

Au sein de ce collège, il y avait une certaine prépondérance des trois archevêques rhénans<sup>22</sup>: tous les trois titulaires de sièges de grande tradition fondés sur le sol de

20 Quatre ouvrages de référence sur le Saint-Empire au bas moyen-âge: Peter MORAW, *Von offener Verfassung zu gestalteter Verdichtung. Das Reich im späten Mittelalter 1250–1490*, Berlin <sup>2</sup>1989 (Propyläen Geschichte Deutschlands, 3); Francis RAPP, *Les origines médiévales de l'Allemagne moderne. De Charles IV à Charles Quint (1346–1519)*, Paris 1989; Ernst SCHUBERT, *Einführung in die Grundprobleme der deutschen Geschichte im Spätmittelalter*, Darmstadt <sup>2</sup>1998; *Deutsche Geschichte in Quellen und Darstellung, II: Spätmittelalter 1250–1495*, éd. Jean-Marie MOEGLIN, Rainer A. MÜLLER, Stuttgart 2000 (Reclam Universal-Bibliothek, 17002). Pufendorf: Ina EBERT, P., dans: *Deutsche Biograph. Enzyklopädie* 8 (1998) p. 89; Notker HAMMERSTEIN, *Res publica litteraria. Ausgewählte Aufsätze zur frühneuzeitlichen Bildungs-, Wissenschafts- und Universitätsgeschichte*, éd. Ulrich MUHLACK, Gerrit WALTHER, Berlin 2000 (Histor. Forschungen, 69), p. 407, s.v. – Cf. n. 77.

21 V. récemment Franz-Reiner ERKENS, *Kurfürsten und Königswahl. Zu neuen Theorien über den Königswahlparagrafen im Sachsenspiegel und die Entstehung des Kurfürstenkollegiums*, Hanovre 2002 (MGH. Studien und Texte, 30), vs. Armin WOLF, *Die Entstehung des Kurfürstenkollegs 1198–1298. Zur 700-jährigen Wiederkehr der ersten Vereinigung der sieben Kurfürsten*, Idstein <sup>2</sup>2000 (Hist. Seminar, N. F. 11).

22 Alois GERLICH, *Rheinische Kurfürsten im Gefüge der Reichspolitik des 14. Jahrhunderts*, dans: *Der deutsche Territorialstaat im 14. Jahrhundert*, éd. Hans PATZE, t. II, Sigmaringen <sup>2</sup>1986 (Vorträge und Forschungen, 14/2), p. 149–169; Thomas-Michael MARTIN, *Auf dem Weg zum Reichstag. Studien zum Wandel der deutschen Zentralgewalt 1314–1410*, Göttingen 1993 (Schriftenreihe der Hist. Kommission bei der Bayer. Akad. der Wiss., 44), p. 194sv.; Axel GOTTHARDT, *Als furnemb-*



l'empire romain, tous les trois en général proches du roi dès l'époque carolingienne, ils gouvernaient – en particulier celui de Cologne – des principautés jouissant d'un certain essor économique. Mais leur position assez autonome au Bas Moyen-Âge s'explique aussi par le fait que les rois, surtout ceux des maisons de Luxembourg et de Habsbourg, avaient leurs résidences dans l'Est lointain, à Prague ou à Vienne et Graz. Mayence, Cologne et Trèves furent donc des piliers du Reich tout en étant »reichsfern« ou plutôt »königsfern« (Peter Moraw), circonstance qui leur permit de faire de la politique à leur propre compte soit dans le cadre régional ou celui du Reich, soit sur le plan international déterminé pour eux d'abord par les grandes puissances de l'Ouest. Mais à cet échelon, les mêmes principautés se plaçant dans le Saint-Empire toujours au premier rang, furent plutôt de portée moyenne, sans doute objet d'un intérêt apparent, mais non fondamental de la part des acteurs principaux sur cette scène, à commencer par le roi de France qui y apparut déjà à l'époque de Philippe le Bel<sup>23</sup>. Nombreux sont les documents des Archives Nationales qui témoignent des alliances et des hommages liges, des pensions, des versements et des cadeaux, loin de concerner uniquement les princes-électeurs mais aussi beaucoup d'autres seigneurs, grands et petits<sup>24</sup>. Voilà un système d'assurance complémentaire relativement coûteux, car la rivalité entre Orléans et Bourgogne fit monter les prix. Entre la Meuse et le Rhin, le duc de Lorraine ne fut pas le seul à changer de camp parce que le parti adverse lui offrit des conditions encore meilleures<sup>25</sup>. Mais il faut souligner et répéter que, vues

*sten gliedern des Heiligen Reichs. Überlegungen zur Rolle der rheinischen Kurfürstengruppe in der Reichspolitik des 16. Jahrhunderts*, dans: Rhein. Vierteljahrsblätter 59 (1998) p. 31–37 (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles).

- 23 Wilhelm JANSSEN, *Kleine rheinische Geschichte*, Düsseldorf 1997, p. 105; Françoise AUTRAND, Jean de Berry. L'art et le pouvoir, Paris 2000, p. 45. – Cf. pour l'époque précédente la Thèse de Walter KIENAST, écrite après la première guerre mondiale: *Die deutschen Fürsten im Dienste der Westmächte bis zum Tode Philipps des Schönen von Frankreich*, t. I/II, Utrecht, Leipzig, Munich 1924/31 (Bijdragen van het Instituut voor middeleeuwse geschiedenis der Rijks-Universiteit te Utrecht, 10/16).
- 24 V. p. ex. Cologne: Rolf GROSSE, *Allianz- und Lehnverträge Kölner Erzbischöfe und Ritter mit dem französischen König. Eine Edition von Vertragstexten aus dem Pariser Nationalarchiv (14. Jahrhundert)*, dans: Köln. Stadt und Bistum in Kirche und Reich des Mittelalters. Fs. für Odilo Engels, éd. Hanna VOLLRATH, Stefan WEINFURTER, Cologne e. a. 1993 (Kölner Hist. Abhandl., 39), p. 623–640. – Guillaume I de Gueldre: Heribert MÜLLER, *Köln und das Reich um 1400 ...*, dans: *ibid.*, p. 602 – Frédéric de Saarwerden (le futur comte Frédéric III de Meurs): Werner PARAVICINI, *Moers, Croy und Burgund. Eine Studie über den Niedergang des Hauses Moers in der zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts*, dans: *Annalen des Hist. Vereins für den Niederrhein* 179 (1977) p. 16sv.
- 25 Alfred LEROUX, *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461*, Paris 1892, chap. V (Les ducs de Bourgogne et d'Orléans, 1384–1409), VI (La guerre de Cent Ans, 1378–1409), IX (Sur la frontière, 1408–1430); Jean SCHOOS, *Der Machtkampf zwischen Burgund und Orléans unter den Herzögen Philipp dem Kühnen, Johann ohne Furcht von Burgund und Ludwig von Orléans. Mit besonderer Berücksichtigung der Auseinandersetzung im deutsch-französischen Grenzraum, Luxembourg 1956* (Publ. sect. hist. Inst. grand-ducal de Luxembourg, 75); M. NORDBERG, *Les ducs et la royauté. Études sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne 1392–1407*, Uppsala 1964 (Studia historica Upsaliensia, 12); Richard VAUGHAN, *John the Fearless. The Growth of Burgundian Power*, Londres 1966 (nouv. impr. 1979/2002), p. 257sv.; Yvon LACAZE, *Philippe le Bon et l'Empire (II)*, dans: *Francia* 10 (1982) p. 199sv.; Martin KINTZINGER, *Westbindungen im spätmittelalterlichen Europa. Auswärtige Politik zwischen dem Reich, Frankreich, Burgund und England in der Regierungszeit Kaiser Sigmunds*, Stuttgart 2000 (Mittelalter-Forschungen, 2), p. 109sv.



de l'ouest, ces contrées constituèrent avant tout pour les grandes puissances, indépendamment des conjonctures de l'époque, un réservoir d'alliés éventuels de taille sinon réduite, du moins peu importante. (Ce fait échappa, à mon avis, à pas mal d'historiens allemands fixés uniquement sur les structures du Reich.)

En ce qui concerne ces »conjonctures de l'époque«, il n'est pas étonnant de voir au cours des premières décennies du XV<sup>e</sup> siècle les maisons de Lancastre et de Bourgogne de plus en plus maîtres de ce réseau d'alliances et de subsides, et ceci pour plusieurs raisons: d'abord la grande crise de la royauté des Valois sous Charles VI devenu fou, et sous Charles VII, à ses débuts encore le tout petit »roi de Bourges«; ensuite le pouvoir expansif d'un duc de Bourgogne s'emparant des Pays-Bas en plein essor économique; enfin les succès foudroyants d'Henri V d'Angleterre, allié à partir de 1420 d'un duc de Bourgogne décidé à venger le meurtre de son père commis à Montereau.

Pourtant ce fut justement au concile de Bâle qu'une question de principe sembla désunir la Bourgogne et les princes-électeurs. En 1433, une querelle de préséance assez pénible et longue éclata entre les envoyés ducaux et les représentants des princes-électeurs. Au fond, ce fut beaucoup plus qu'un jeu subtil des vanités parce que la place occupée par un ambassadeur devait correspondre au rang de son prince dans le monde chrétien, et le placement de toutes les délégations devait refléter, surtout dans le cadre d'un concile œcuménique, l'ordre hiérarchique de ce monde<sup>26</sup>. Mais cet ordre risqua d'être bouleversé lorsqu'une nouvelle puissance apparut sur scène. À ce moment-là, seuls les origines, la noblesse et la puissance comptèrent. Les envoyés de Philippe le Bon firent donc l'éloge des origines troyennes de leur duc, ayant des ancêtres aussi glorieux que Charlemagne. Pour quelqu'un d'apparenté à toutes les dynasties royales d'Angleterre à Chypre, gouvernant quatre duchés et quinze comtés, disposant d'une immense richesse, il convenait grâce à ces *origo, nobilitas* et *potentia* que ses représentants occupassent la toute première place derrière les délégations des rois. Cette place fut contestée cependant par les envoyés des princes-électeurs, c'est-à-dire d'un collège qu'on ne pouvait comparer – au moins d'après ces envoyés – qu'avec le sénat romain ou, mieux encore, qu'avec le collège des cardinaux: à celui-ci d'élire le pape, aux princes-électeurs d'élire le roi et futur empereur des Romains<sup>27</sup>. Ce fut une tâche très difficile pour le concile de trouver

26 J. HELMRATH, Rangstreite auf den Konzilien des 15. Jahrhunderts als Verfahren, dans: Vormoderne politische Verfahren, éd. Barbara STOLLBERG-RILINGER, Berlin 2001 (Zs. für hist. Forschung. Beih., 25), p. 160–162; Hermann HEIMPEL (†), Sitzordnung und Rangstreit auf dem Basler Konzil. Skizze eines Themas [éd. posthume par J. HELMRATH], dans: Studien zum 15. Jahrhundert (cit. n. 1) t. I, p. 1–9; ID., Eine unbekannte Schrift über die Kurfürsten auf dem Basler Konzil, dans: Institutionen, Kultur und Gesellschaft im Mittelalter. Fs. für Josef Fleckenstein, éd. Lutz FENSKE e. a., Sigmaringen 1984, p. 469–482. – Présentation générale du sujet très instructive: Karl-Heinz SPIESS, Rangdenken und Rangstreit im Mittelalter, dans: Zeremoniell und Raum. 4. Symposium der Residenzen-Kommission der Akad. der Wiss. in Göttingen, éd. W. PARAVICINI, Sigmaringen 1997 (Residenzenforschung, 6), p. 39–62.

27 J. D. MANSI, Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio ..., t. XXX, Venise 1767 (nouv. impr. 1903/1961), col. 205–211. Cf. Joseph TOUSSAINT, Les relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le concile de Bâle (1431–1449), Louvain 1942 (Univ. de Louvain. Rec. de travaux, III/9), p. 49–67 (»La querelle de préséance«); Richard VAUGHAN, Philip the Good. The Apogee of Burgundy, Londres 1970, p. 207–209.



une solution raisonnable, d'autant plus que les Bourguignons se disputèrent de la même manière avec les envoyés des ducs de Bretagne et de Savoie: voilà la «Bourse des États» ouverte. L'empereur, lui-même témoin de ces querelles de préséance, accusa le duc de Bourgogne de *superbia* et le compara à un oiseau s'élevant trop haut dans les airs: *specialiter quod nimis alte volebat volare, dando versiculum: »O fili care, noli nimis alte volare! Si nimis alte volas, poteris comburere pennas*<sup>28</sup>. Finalement, on plaça les délégués des princes-électeurs au pied du trône de l'empereur devant le jubé de la cathédrale, là où siégeaient aussi le président du concile ainsi que les présidents nommés par le pape et présents pendant un certain temps au synode. Les princes-électeurs appartenaient donc au vieil *ordo universalis*, formé par l'empereur, le concile et le pape. Les Bourguignons pourtant, sur les bancs derrière les représentants des monarques d'Europe dans la nef, faisaient déjà partie du nouvel ordre des États.

Cette question de principe, cette querelle de préséance à Bâle, n'empêcha cependant pas les princes-électeurs de bien s'entendre avec Philippe le Bon; surtout Thierry de Meurs, qui, au début du concile, était déjà archevêque de Cologne depuis presque vingt ans<sup>29</sup>. Il entretenait d'excellentes relations avec le roi d'Angleterre<sup>30</sup>, tout à fait dans la tradition d'une ville et d'une Église orientées dès le XII<sup>e</sup> siècle surtout vers le Nord-Ouest de l'Europe pour des raisons politiques et économiques, nonobstant les quelques traités d'alliance conclus avec le roi de France. Mais le Nord-Ouest, c'étaient aussi les Pays-Bas de plus en plus dominés par le duc de Bourgogne, devenu duc de Brabant en 1430. Thierry ne tarda pas à lui rendre visite à Bruxelles; l'année suivante déjà, son frère, le comte Frédéric III de Meurs, fut parmi les premiers membres de l'ordre de la Toison d'or; en 1438, Thierry, servant à maintes reprises de médiateur à Philippe, poursuivit même la candidature du Bourguignon comme successeur de Sigismond dans l'Empire. Deux ans plus tard, le grand duc du Ponant après avoir visité Aix-la-Chapelle, haut-lieu du souvenir de son ancêtre Charlemagne, se rendit en tant que pèlerin à la cathédrale de Cologne pour rendre hommage aux trois Rois Mages<sup>31</sup>.

28 Concilium Basiliense. Studien zur Geschichte des Concils von Basel, t. III: Protokolle des Concils von 1434 und 1435 ..., éd. Johannes HALLER, Bâle 1900, p. 92 (1434 V 8).

29 Georg DROEGE, *Verfassung und Wirtschaft in Kurköln unter Dietrich von Moers (1414–1463)*, Bonn 1957 (Rhein. Archiv, 50); ID., *Dietrich von Moers. Erzbischof und Kurfürst von Köln (etwa 1385–1463)*, dans: Rhein. Lebensbilder 1 (1971) p. 49–65; Clemens v. LOOZ-CORSWAREM, *Dietrich II. v. Moers*, dans: Lex. des Mittelalters 3 (1986) col. 1027; Wilhelm JANSSEN, *Dietrich II. v. Moers*, dans: Lex. für Theol. und Kirche 3 (1995) col. 223; ID., *Das Erzbistum Köln im späten Mittelalter 1191–1515, I*, Cologne 1995 (Geschichte des Erzbistums Köln, II/1), p. 258–276; ID., *Die nieder-rheinischen Territorien im Spätmittelalter ...*, dans: Rhein. Vierteljahrsblätter 64 (2000) p. 102–114 (Die Regierungszeit des Kölner Erzbischofs Dietrich von Moers).

30 DROEGE, *Dietrich* (cit. n. 29) p. 52; Yvon LACAZE, *Philippe le Bon et l'Empire (I)*, dans: Francia 9 (1981) p. 141; KINTZINGER, *Westbindungen* (cit. n. 25) p. 109 et n. 385/86; Arnd REITEMEIER, *Grundprobleme der deutsch-englischen Beziehungen im Spätmittelalter*, dans: *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13. bis 16. Jahrhundert)*, éd. Dieter BERG e. a., Bochum 2002 (Europa in der Geschichte, 6), p. 142 (d'après R., ni le roi d'Angleterre ni l'archevêque de Cologne ne furent toujours très disposés à remplir leurs obligations).

31 *Meurs et Bourgogne dans les années trente*: Max BARKHAUSEN, *Die Grafen von Moers als Typus kleiner Territorialherren des späteren Mittelalters* [1951, nouv. impr.], dans: ID., *Aus Territorial- und Wirtschaftsgeschichte. Ausgew. Aufsätze*, Krefeld 1963, p. 80sv.; Henny GRÜNEISEN, *Die*



Mais 1440/41 furent les années du solstice – solstice dû au concile: tandis que Philippe le Bon, toujours partisan richement doté et privilégié d'Eugène IV, n'entretenait plus de relations avec cette assemblée, à ses yeux devenue schismatique, Thierry de Meurs s'en rapprochait de plus en plus. Ce ne fut pourtant pas ce conciliarisme tardif d'un prince-électeur qui inquiéta le duc. Ni la réunion d'un synode provincial à Cologne en octobre 1440, ni la grande expertise de l'université de Cologne en faveur de Bâle rendue publique à cette occasion, ni l'intention de l'archevêque transmise aux ambassadeurs du concile de défendre l'autorité du synode général<sup>32</sup> ne purent empêcher Philippe le Bon de rester en bonnes relations avec Thierry de Meurs. Car le monde du concile et les réalités et besoins de la vie quotidienne étaient deux choses tout à fait différentes; la querelle de préséance entre la Bourgogne et les princes-électeurs en est la preuve. Non, ce furent les vrais motifs de ce prétendu conciliarisme, de ce conciliarisme d'inspiration purement politique qui déplurent à Philippe le Bon: originaire du petit comté de Meurs en Basse-Rhénanie, Thierry, à peine devenu archevêque, poursuivit à la fois l'ascension de sa maison et celle de sa principauté de Cologne. C'est dans ce contexte qu'il soutint la candidature de son frère Walram au siège épiscopal d'Utrecht ainsi que l'intention de son frère Henri, évêque de Münster, d'administrer l'Église d'Osnabrück, pendant que lui-même envisagea l'incorporation de l'évêché de Paderborn dans l'Église de Cologne. Alors que le concile était bien disposé envers Thierry, Eugène IV par contre refusa catégoriquement de contribuer à l'établissement d'un grand territoire dans le Nord-Ouest de l'Empire au détriment de son protégé, le duc de Bourgogne<sup>33</sup>. Mais pour la cour de Charles VII en train de réapparaître sur la scène inter-

westlichen Reichsstände in der Auseinandersetzung zwischen dem Reich, Burgund und Frankreich, dans: Rhein. Vierteljahrsblätter 26 (1961) p. 29; Herbert RODE, Die mittelalterlichen Glasmalereien des Kölner Domes, Berlin 1974, p. 212 (n. 60 h); W. PARVICINI, Zur Königswahl von 1438, dans: Rhein. Vierteljahrsblätter 39 (1975) p. 99–115 (cf. Malte PRIETZEL, Guillaume Fillastre der Jüngere [1400/07–1473]. Kirchenfürst und herzoglich-burgundischer Rat, Stuttgart 2001 [Beih. der Francia, 51], p. 50); ID., Moers (cit. n. 24) p. 19–21; LACAZE, Philippe le Bon (I) (cit. n. 30) p. 144–153; JANSSEN, Erzbisum (cit. n. 29) p. 265sv.; ID., Territorien (cit. n. 29) p. 110; Alain MARCHANDISSE, Jean de Heinsberg (1419–1455) ou le dilemme d'un prince-évêque de Liège écartelé par des options politiques antagonistes, dans: Publ. du centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> s.) 38 (1998) p. 84 (médiation entre Liège et Bourgogne); Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or au XV<sup>e</sup> siècle. Notices bio-bibliographiques, publ. sous la dir. de Raphaël DE SMEDT, Francfort-sur-le-Main e. a. 2000 (Kieler Werkstücke, D 3), n. 25 (p. 57–60; Paul van Peteghem); Petra EHM, Burgund und das Reich. Spätmittelalterliche Außenpolitik am Beispiel der Regierung Karls des Kühnen (1465–1477), Munich 2002 (Pariser Hist. Studien, 61), p. 37, 118.

32 Deutsche Reichstagsakten – Ältere Reihe [RTA], t. 15: Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Friedrich III., I: 1440–1441, éd. Hermann HERRE, Gotha 1914, n. 250–260 (p. 452–475), p. 303–306; Hermann KEUSSEN, Regesten und Auszüge zur Geschichte der Universität Köln, Cologne 1918 (Mitteil. aus dem Stadtarchiv von Köln, 36/37), n. 854, 854a–e, 857, 858. Cf. STIEBER, Pope Eugenius IV (cit. n. 18) p. 213–215; Erich MEUTHEN, Kölner Universitätsgeschichte, t. I: Die alte Universität, Cologne, Vienne 1988, p. 167sv.

33 Joseph HANSEN, Zur Vorgeschichte der Soester Fehde, dans: Westdeutsche Zs. für Geschichte und Kunst. Erg.-heft III, éd. Karl LAMPRECHT, Trèves 1886, p. 68–70, 78–85; ID., Westfalen und Rheinland im 15. Jahrhundert, I: Die Soester Fehde, Leipzig 1888 (Publ. aus den K. Preussischen Staatsarchiven, 34), p. 13\*–15\*, 48\*, 64\*, 67\*; Franz STENTRUP, Erzbischof Dietrich II. von Köln und sein Versuch der Inkorporation Paderborns, dans: Zs. für Vaterländ. Gesch. und Altertumskunde 62 (1904) p. 1–97; R.R. POST, Geschiedenis der Utrechtsche bisschopsverkiezingen tot 1535, Utrecht



nationale, les desseins de Meurs-Cologne s'accordaient parfaitement avec la politique de contrôle, même d'affaiblissement de la Bourgogne, toujours perpétuée en dépit du traité de réconciliation conclu à Arras en 1435. Un renversement des alliances fut donc dans la logique des choses. Sa réalisation fut cependant l'œuvre d'un autre, d'un nouveau prince-électeur, personnage de grande envergure, toujours à la hauteur de ses interlocuteurs en Allemagne comme en Italie, en France comme en Bourgogne: de Jacques de Sierck, archevêque de Trèves à partir de 1439, auparavant au service des Anjou, donc ancien élève d'une excellente école en diplomatie<sup>34</sup>. Grâce à lui, le groupe rhénan des princes-électeurs atteindra son apogée dans les années quarante, apogée marqué par le soi-disant »conciliarisme rhénan« et le rapprochement du royaume de France.

Mais avant de présenter les multiples activités de Sierck dans le contexte franco-bâlois, on jettera un regard en arrière sur l'Église de Trèves avant son pontificat ainsi que sur celle de Mayence. Trèves qui, comme toute la région de la Basse-Moselle, fait partie des pays rhénans, ne joua aucun rôle actif dans les années trente; l'Église fut au contraire l'objet d'activités de la part du concile et du pape vu le schisme déclenché en 1430 entre Rhaban de Helmstadt, ancien évêque de Spire nommé par Eugène IV, et l'élu du chapitre Ulrich de Manderscheid. Cette querelle, accompagnée de démêlés violents et d'un désastre financier sur place, devait occuper les Pères à Bâle pendant des années. Les intérêts de Manderscheid y furent défendus par un jeune docteur en décrets né au bord de la Moselle, Nicolas de Cuse, destiné encore à une grande carrière entre érudition et cardinalat<sup>35</sup>. Quant au schisme de Trèves, la victoire revint à Rhaban en 1437, mais le prix à payer fut énorme; la principauté fut ruinée, et en quelques endroits la résistance armée continua. Dans de telles circons-

1933 (Bijdragen van het Instituut voor middeleeuwse geschiedenis der Rijks-Universiteit te Utrecht, 19), p. 138-163; ID., *Kerkgeschiedenis van Nederland in de middeleeuwen*, t. II, Utrecht 1957, p. 1-21; DROEGE, *Verfassung* (cit. n. 29) p. 29, 34-36, 54sv.; TOUSSAINT, *Les relations diplomatiques* (cit. n. 27) p. 157sv., 184sv.; VAUGHAN, *Philip the Good* (cit. n. 27) p. 224-227; PARAVICINI, *Moers* (cit. n. 24) p. 14; LACAZE, *Philippe le Bon (I)* (cit. n. 30) p. 141, 151sv., 155; *Acta Cusana. Quellen zur Lebensgeschichte des Nikolaus von Kues*, t. I/2: 1437 V 17-1450 XII 31, éd. Erich MEUTHEN, Hambourg 1983, p. 256 n. 11; Abraham GLEZERMAN, *Michael HARSGOR, Cleve - ein unerfülltes Schicksal. Aufstieg, Rückzug und Verfall eines Territorialstaates*, Berlin 1985 (*Hist. Forschungen*, 26), p. 164sv.; JANSSEN, *Erzbistum* (cit. n. 29) p. 264sv.

34 Ignaz MILLER, *Jakob von Sierck 1398/99-1456*, Mayence 1983 (*Quellen und Abhandl. zur mittelh. Kirchengesch.*, 45).

35 Erich MEUTHEN, *Das Trierer Schisma von 1430 auf dem Basler Konzil. Zur Lebensgeschichte des Nikolaus von Kues*, Münster 1964 (*Buchreihe der Cusanus-Gesellschaft*, 1); ID., *Nikolaus von Kues 1401-1464. Skizze einer Biographie*, Münster 1992, p. 34-36; Hermann HEIMPEL, *Die Vener von Gmünd und Strassburg 1162-1447 ...*, t. 1, Göttingen 1982 (*Veröffentl. des Max-Planck-Instituts für Gesch.*, 52/I), p. 455-461 (*Causa Treverensis*); MILLER, *Jakob von Sierck* (cit. n. 34) p. 19-21, 34-38. Lors de son séjour à Bâle, Nicolas de Cuse rédigea son traité célèbre, mentionné ci-dessus, sur la Concordance catholique, ce manifeste en faveur d'un conciliarisme modéré comportant en outre, des propositions pour une réforme de l'Église et de l'Empire: vision d'ensemble, basée sur une érudition impressionnante tout aussi bien en théologie et en philosophie qu'en droit et en histoire, écrite par un Rhénan, mais sans la moindre spécificité rhénane. En 1437, on retrouvera d'ailleurs le même Nicolas de Cuse dans le camp adverse: partisan d'Eugène IV par conviction, soucieux de l'avenir de l'Église ou opportuniste ne recherchant que ses propres intérêts et des avantages matériels? Cf. Erich MEUTHEN, *Nikolaus von Kues in der Entscheidung zwischen Konzil und Papst*, dans: *Mitteil. und Forschungsbeiträge der Cusanus-Gesellschaft* 9 (1971) p. 19-33.



tances, il ne faut guère s'étonner que les subtilités de la doctrine conciliaire aient suscité si peu d'intérêt à Trèves.

Situation un peu semblable à Mayence: une principauté menacée en permanence par ses voisins, le prince-électeur du Palatinat et le landgrave de Hesse; la ville elle-même déchirée par des combats violents entre métiers et patriciat d'une part (en 1428, un patricien nommé Johannes Gensfleisch fut obligé de quitter sa ville natale; plus tard, il sera mondialement connu sous le nom de sa demeure mayençaise: Gutenberg), entre la commune et le clergé, jaloux de ses immunités, d'autre part<sup>36</sup>. Assurément, le nouvel archevêque, Thierry d'Erbach (1434–1459) très conscient de sa haute dignité, apprécia aussi peu toutes les *confoederationes vel colligationes* se formant au cours de ces conflits à Mayence que le concile de Bâle, association égalitaire accordant scandaleusement à un simple chanoine le même droit de vote qu'aux envoyés d'un archevêque, comme Thierry le fit remarquer à deux reprises aux ambassadeurs du concile<sup>37</sup>. Et le fait que ce synode fût favorable à l'incorporation de Paderborn dans l'Église de Cologne, bien que cet évêché westphalien eût appartenu dès ses débuts (vers 800) à la province ecclésiastique de Mayence, renforça sans aucun doute son attitude de refus, attitude probablement confirmée par ses conseillers Helwig de Boppard et Jean de Lysura, tous deux sensibles aux instigations et promesses des représentants du parti papal que furent Nicolas de Cuse et le légat Juan de Carvajal<sup>38</sup>. Deux remarques s'imposent ici: 1° Ces conseillers, en général des spécialistes qualifiés en théologie et droit canonique, jouèrent sûrement un rôle considérable, mais l'état des sources ne permet pas de définir de manière concrète l'influence exercée sur leurs maîtres. – 2° Le fait d'appartenir au même collège n'empêcha pas les princes-électeurs de poursuivre leurs propres intérêts surtout en ce qui concerne leurs territoires, comme le prouvent les démêlés entre Mayence et le Palatinat ou entre Cologne et Mayence.

36 Michael MATHEUS, Vom Bistumsstreit zur Mainzer Stiftsfehde: Zur Geschichte der Stadt Mainz 1328–1459, dans: Mainz. Die Geschichte der Stadt, éd. Franz DUMONT e. a., Mayence 1998, p. 175–181; Paul-Joachim HEINIG, Die Mainzer Kirche im Spätmittelalter (1305–1484), dans: Handbuch der Mainzer Kirchengeschichte, éd. Friedhelm JÜRGENSMEIER, t. I/1, Wurtzbourg 2000 (Beiträge zur Mainzer Kirchengesch., 6), p. 510–517. – Gutenberg: Wolfgang DOBRAS, Gutenberg und seine Stadt: Mainzer Geschichte im 15. Jahrhundert, dans: Gutenberg. aventur und kunst. Vom Geheimunternehmen zur ersten Medienrevolution [catalogue d'exposition], Mayence 2000, p. 18–24, cf. p. 298–301.

37 Wolfgang Voss, Dietrich von Erbach, Erzbischof von Mainz (1434–1459). Studien zur Reichs-, Kirchen- und Landespolitik sowie zu den erzbischöflichen Räten, thèse de l'univ. de Francfort-sur-le-Main 2002 (à paraître dans la collection: Quellen und Abhandl. zur mittelh. Kirchengeschichte). Cf. HEINIG, Mainzer Kirche (cit. n. 36) p. 517–531 (p. 521: *confoederationes vel colligationes*); MÜLLER, Franzosen (cit. n. 7) t. I, p. 259 (*se ammirari, quod cum haberet latam et amplam diocesim et provinciam, quod unus simplex in sacro concilio tantam vocem habere sicut sui ambasiatores*).

38 a) Boppard et Lysura: Voss, Dietrich von Erbach (cit. n. 37) appendice A (»Die erzbischöflichen Räte«); Ingrid Heike RINGEL, Studien zum Personal der Kanzlei des Mainzer Erzbischofs Dietrich von Erbach (1434–1459), Mayence 1980 (Quellen und Abhandl. zur mittelh. Kirchengesch., 34), p. 112–127, 237–242; Gerhard FOUQUET, Das Speyerer Domkapitel im späten Mittelalter (ca. 1350–1540). Adlige Freundschaft, fürstliche Patronage und päpstliche Klientel, II, Mayence 1987 (Quellen und Abhandl. ..., 57), p. 646–649. – b) Cuse et Carvajal: MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 122, 139sv.; Acta Cusana I/2 (cit. n. 33) n. 396 (p. 259).



La solidarité entre pairs eut ses limites, mêmes si deux décisions du collège assez spectaculaires furent prises en commun à l'ombre de l'Église de Mayence: d'abord en mars 1438 à Francfort, où les princes-électeurs se déclarèrent neutres face aux deux conciles de Bâle et de Ferrare<sup>39</sup>; ensuite en 1439, quand une assemblée de plénipotentiaires du roi des Romains, des princes-électeurs et d'autres archevêques du Saint-Empire, réunie à Mayence, accepta la plupart des décrets du concile de Bâle, mais de manière adaptée à ses propres besoins. Sans aucun doute, la »Pragmatique Sanction de Bourges« servit de modèle pour cette »Mainzer Akzeptation« qui ne devint pourtant jamais »Reichsgesetz« comme la »Pragmatique«, une fois enregistrée au Parlement<sup>40</sup>.

Ce fut surtout Thierry d'Erbach qui souhaita des modifications, toujours dans l'intention de contrecarrer des tendances égalitaires au détriment du pape et des prélats. Dans les années qui suivirent, cet archevêque, avec toute l'expérience des révoltes que son siège avait connues, se rapprocha de plus en plus d'Eugène IV, mais aussi du roi des Romains et des princes de l'Empire, toujours dans l'espoir de liquider ce concile grâce à leur aide<sup>41</sup>. À cause de sa situation géographique, cette région au confluent du Main et du Rhin continua sur le plan du Reich à être une »Zentral-landschaft«; pour les grandes diètes, l'on se rencontra à Francfort ou à Mayence, ville évoquée entre autres du côté allemand au début des années quarante comme lieu apte à recevoir un troisième concile<sup>42</sup>. Dans ce contexte germanique, Thierry d'Erbach ne fit pas grande attention à la France et à la Bourgogne, attitude due aussi au fait que Mayence – aux Temps Modernes et surtout à l'époque de la Révolution, haut-lieu de l'influence française en Allemagne – ne fut, à l'époque, en contact direct ou indirect, ni avec le royaume ni avec le duché.

39 RTA, t. 13: Deutsche Reichstagsakten unter König Albrecht II., I: 1438, éd. Gustav BECKMANN, Stuttgart, Gotha 1925, n. 130 (p. 216–219), n. 131 (p. 219sv.), n. 144 (p. 230–232). Cf. STIEBER, Pope Eugenius IV (cit. n. 18) p. 137–140; HELMRATH, Basler Konzil (cit. n. 1) p. 289–296.

40 MIETHKE, WEINRICH, Quellen (cit. n. 6) n. 27 (p. 442–449) = RTA, t. 14: Deutsche Reichstagsakten unter König Albrecht II., II: 1439, éd. Helmut WEIGEL, Stuttgart 1935, n. 56 (p. 109–114). Cf. MIETHKE, WEINRICH, p. 65sv.; Heinz HÜRTEIN, Die Mainzer Akzeptation von 1439 ..., dans: Archiv für mittelrhein. Kirchengesch. 11 (1959) p. 42–75; STIEBER, Pope Eugenius IV (cit. n. 18) p. 155–173; HELMRATH, Basler Konzil (cit. n. 1) p. 297–306; Paul-Joachim HEINIG, Zwischen Kaiser und Konzil. Die »Reformdiskussion« in der Mainzer Kirche, dans: Reform von Kirche und Reich (cit. n. 6: PATSCHOVSKY) p. 116sv.

41 STIEBER, Pope Eugenius IV (cit. n. 18) p. 221; MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 122; HEINIG, Zwischen Kaiser (cit. n. 40) p. 125; Voss, Dietrich von Erbach (cit. n. 37) chap. 3.2.2.3 (»Der erste Versuch einer Aufgabe der Neutralität, 1440–1442«).

42 Remigius BÄUMER, Eugen IV. und der Plan eines »Dritten Konzils« zur Beilegung des Basler Schismas, dans: Reformata Reformanda. Fs. für Hubert Jedin, éd. Erwin ISELOH, Konrad REGEN, t. I, Münster 1965 (Reformationsgesch. Studien und Texte, I/1), p. 99; STIEBER, Pope Eugenius IV (cit. n. 18) p. 152sv., 174sv.; J. HELMRATH, *Locus concilii*. Die Ortswahl für Generalkonzilien vom IV. Lateranum bis Trient, dans: AHC 27/28 (1995/96) (= Mélanges Walter Brandmüller), p. 245–247.



## III

Ce ne fut donc pas sur terre mayençaise, mais à Trèves et à Cologne, dans le voisinage de la France et de la Bourgogne, qu'à partir de 1440/41 commença à fleurir ce «conciliarisme rhénan» dont parlaient Eugen Ewig et Anton J. Gail en 1956 au cours d'une rencontre d'historiens français et allemands<sup>43</sup>. Non, ce conciliarisme n'eut pas de bases théologiques ou canoniques – des expertises comme celle de l'université de Cologne ne furent qu'un accessoire scientifique bienvenu; il fut, au contraire, l'instrument politique utilisé de manière magistrale par un prince-électeur face au défi bourguignon et aux répercussions de ce défi sur un royaume de France retrouvant à la fin de la guerre de Cent Ans sa liberté d'agir et de réagir à tous les niveaux, y compris sur le sort du concile et du mouvement conciliaire.

On parle, bien sûr, de nouveau de Jacques de Sierck, l'écolâtre et doyen de l'Église de Trèves, déjà en 1430 et 1434 parmi les candidats aux sièges de Trèves et de Mayence. Issu d'une famille de chevaliers, dont le siège Sierck, situé à mi-chemin entre Trèves et Metz, fut un fief des ducs de Lorraine, le jeune Jacques, né en 1398/99, immatriculé en 1414 à l'université de Heidelberg, était destiné à une carrière ecclésiastique<sup>44</sup>. Son intelligence, son savoir-faire, son aisance le firent entrer comme diplomate aussi bien au service du concile que de la curie et du roi des Romains. Mais ce fin renard, ce caractère rusé et peu scrupuleux, sans cesse à la recherche d'avantages financiers, resta quand même toujours fidèle à son seigneur de prédilection: au duc de Lorraine René d'Anjou qui incarnait toutes les aspirations et ambitions de la dynastie angevine à l'échelon international s'étendant jusqu'à Naples et Jérusalem<sup>45</sup>. Voilà le monde où Sierck apprit l'art diplomatique. Apprenti surdoué comme dut le constater en 1437 même un duc de Bourgogne, fort impressionné par son habileté à négocier la libération de René, prisonnier de Philippe le Bon depuis six ans. En signe de reconnaissance pour ses qualités extraordinaires, il reçut une pension annuelle de 500 florins, bien entendu du parti adverse, sans doute désireux de s'assurer ses capacités<sup>46</sup>.

Vains efforts; au contraire, dès le début de son pontificat à Trèves en 1439, Jacques de Sierck fut obligé d'agir contre les machinations d'un duc de Bourgogne en train de faire mainmise sur le duché du Luxembourg avoisinant sa propre principauté. À qui appartenait le Luxembourg? Question épineuse, quasi insoluble vu tous les droits, toutes les prétentions réclamés par les partis divers: Elisabeth de Goerlitz, petite-fille de l'empereur Charles IV de Luxembourg et duchesse toujours en pénurie financière,

43 Eugen EWIG, Anton J. GAIL, *Das europäische Mittelalter. Material zu den deutsch-französischen Empfehlungen*, dans: *Die deutsch-französischen Beziehungen im Mittelalter. Ergebnisse der deutsch-französischen Historikertagung Bamberg 1956*, Brunswick 1957, p. 27.

44 MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 5–53; H. MÜLLER, Jakob von Sierck, dans: *Lex. für Theol. und Kirche* 5 (1996) col. 730.

45 Albert LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires ...*, t. I, Paris 1875, p. 487; MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 41. Cf. H. MÜLLER, *Être conciliateur à l'époque conciliaire. Les Anjou et la cour royale face au concile de Bâle (1431–1449)*, dans: *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée. Travaux réunis par Françoise AUTRAND e. a.*, Paris 1999 (*Histoire ancienne et médiévale*, 59), p. 768sv.

46 MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 45–47 et n. 199.



l'avait mis en gage à Philippe le Bon, mais le duc s'avisait de l'acquérir définitivement soit par la voie diplomatique soit par les armes. L'archevêque se sentit menacé par ce voisin surpuissant et joua la carte saxonne, étant donné que Guillaume III, frère du prince-électeur Frédéric II de Saxe, avait épousé Anne, une fille d'Albert II, roi des Romains, et d'Elisabeth de Luxembourg, une autre petite-fille de Charles IV. De sa mère Elisabeth, la jeune mariée Anne reçut le Luxembourg comme dot sans préjudice aux droits éventuels d'un fils posthume d'Elisabeth et d'Albert II. Sierck joua donc son jeu diplomatique pour s'assurer ses services de procureur sur place, sans oublier son propre avantage – la Saxe était en effet un client qui payait bien<sup>47</sup>.

Grâce à son apprentissage angevin, Sierck, l'homme du grand monde, prévalant de loin la plupart de ses homologues au Reich, savait qu'il fallait deux choses: de l'argent, mais face à l'adversaire bourguignon beaucoup plus d'argent que les sommes mises en général à la disposition des seigneurs allemands, et l'aide du beau-frère de René d'Anjou, seul capable de faire reculer le grand duc, c'est-à-dire l'aide de Charles VII, roi de France. Pour ce qui est de l'argent, Sierck, lui-même responsable d'une Église et d'une principauté tombées en ruine pendant les années du schisme, découvrit ses sympathies pour Félix V, élu pape par le concile en 1439, entre autres à cause de sa fortune. Plutôt réservé à l'égard des exigences synodales, l'ancien duc de Savoie n'hésita pourtant pas à faire de grandes promesses pécuniaires aux princes dans l'espoir de renforcer son obéissance menacée de graves pertes. Un traité de mariage, conclu en mars 1443, entre sa petite-fille Charlotte et Frédéric, fils du prince-électeur Frédéric II de Saxe, lui coûta cher: 100 000 florins plus 10 000 florins de commission pour Sierck<sup>48</sup>, qui tira, l'année suivante, de nouveau profit d'un deuxième traité de mariage qu'il organisa, cette fois entre Louis IV, le jeune prince-électeur du Palatinat, et Marguerite de Savoie, fille d'Amédée VIII – Félix V, mariée en premières noces avec Louis III d'Anjou, frère aîné de René...<sup>49</sup>! Grâce à Sierck, le

47 On doit la meilleure étude du problème luxembourgeois à MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 80–113, 237–240. Cf. Yvon LACAZE, Philippe le Bon et les terres d'Empire. La diplomatie bourguignonne à l'œuvre en 1454–1455, dans: *Annales de Bourgogne* 36 (1964) p. 82–93; ID., Philippe le Bon (I) (cit. n. 30) p. 157–159; VAUGHAN, Philip the Good (cit. n. 27) p. 274–285; Henny GRÜNEISEN, dans: RTA, t. 19/I: *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Friedrich III., V/1: 1453–1454*, éd. Helmut WEIGEL, H. G., Göttingen 1969, p. 343sv.

48 Samuel GUICHENON, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. III, Lyon 1660, p. 368–371; RTA, t. 17: *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Friedrich III., III: 1442–1445*, éd. Walter KAEMMERER, Göttingen 1963, n. 50–54 (p. 127–131). Cf. KAEMMERER, *ibid.*, p. 115sv.; Alexander ECKSTEIN, *Zur Finanzlage Felix' V. und des Basler Konzils*, Berlin 1912 (*Neue Studien zur Gesch. der Theol. und Kirche*, 14), p. 93–95; Heinz ANGERMEIER, *Das Reich und der Konziliarismus*, dans: *Hist. Zs.* 192 (1961) p. 573, nouv. impr. dans: ID., *Das alte Reich in der deutschen Geschichte. Studien über Kontinuitäten und Zäsuren*, Munich 1991, p. 184; STIEBER, *Pope Eugenius IV* (cit. n. 18) p. 252–255; Hans BERGER, *Der Alte Zürichkrieg im Rahmen der europäischen Politik. Ein Beitrag zur »Außenpolitik« Zürichs in der ersten Hälfte des 15. Jahrhunderts*, Zurich 1978, p. 126sv.; HEINIG, *Zwischen Kaiser* (cit. n. 40) p. 128.

49 Ernest CORNAZ, *Le mariage palatin de Marguerite de Savoie (1445–1449)*, Lausanne e. a. 1932 (*Mém. et doc. publ. par la Soc. d'histoire de la Suisse Romande*, II/15) (avec des pièces justificatives). Cf. ECKSTEIN, *Finanzlage* (cit. n. 48) p. 93–95; KAEMMERER, dans: RTA, t. 17 (cit. n. 48) p. 249 n. 1; MILLER, *Jakob von Sierck* (cit. n. 34) p. 140–142; STIEBER, *Pope Eugenius IV* (cit. n. 18) p. 258; HEINIG, *Zwischen Kaiser* (cit. n. 40) p. 128; Meinrad SCHAAB, *Geschichte der Kurpfalz*, t. I, Stuttgart e. a. 1999, p. 172sv. – Cf. n. 51.



concile et son pape purent donc compter en 1444, à une époque où presque tous les princes avaient pris leurs distances, sur quatre des sept princes-électeurs: Trèves et Cologne, la Saxe et le Palatinat, prêts à oublier leur obligation de neutralité à la vue de cet argent et de ces mariages (comme Félix V et Bâle, pour leur part, furent prêts à oublier la nomination de l'un de leurs adhérents les plus fidèles à la dignité de prévôt dans l'Église de Wurtzbourg remplacé par Philippe de Sierck, frère de l'archevêque).

Et ce fut exactement le même groupe des princes-électeurs qui conclut un traité d'amitié (*novum fedus, ut vera conficiatur amicitia*) en février 1445 à Trèves et à Nancy avec le roi de France et son dauphin, c'est-à-dire aussi bien avec l'adversaire principal de Philippe le Bon qu'avec les dirigeants d'un royaume où, nonobstant la position officielle vis-à-vis du concile définie en 1440, le conciliarisme avait des racines profondes, et où l'on essaya, fidèle à la »Pragmatique«, de réaliser un »conciliarisme à la française« dans le cadre de l'*Ecclesia gallicana*. Faut-il s'étonner que Félix V visant à tout prix la conclusion du traité, se fit représenter à Trèves par deux de ses confidents<sup>50</sup>?

Ce furent pourtant le même Charles VII qui venait d'entreprendre en 1444/45 sa campagne de Lorraine, et le même Louis, qui fut en 1444 à la tête de cette terrible invasion d'écorcheurs en Alsace, effrayant toutes les contrées du Sud-Ouest du Reich. Le Saint-Empire était donc menacé par les Français: 1444/45, c'est le début spectaculaire de la fameuse haine héréditaire entre des Allemands sur la défensive et des Français en pleine agression, parce qu'au fond, ces derniers espéraient étendre leur royaume jusqu'aux bords du Rhin. C'est ainsi qu'une certaine historiographie allemande, marquée par le nationalisme des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, expliqua les événements de 1444/45 tout en condamnant les quatre princes-électeurs traîtres à leur

50 RTA, t. 17 (cit. n. 48) n. 325 (p. 693–699, citation: p. 695). Cf. Thomas Basin, *Histoire de Charles VII: Nam et federa... cum pluribus sacri imperii electoribus atque principibus iniit, tam ecclesiasticis quam secularibus, et cum eis presertim quibus invisum vel exosum fore eundem ducem Burgundionum agnosceret* (éd. et trad. Charles SAMARAN avec la coll. de Henry DE SURIREY DE SAINT REMY, t. II, Paris 1965 [Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age, 21], p. 246). Cf. KAEMMERER, dans: RTA, t. 17, p. 629–634 (p. 634: »Das gesamte Vertragswerk darf nach Form und Inhalt uneingeschränkt in die Reihe der bedeutenden europäischen Staatsverträge eingeordnet werden«); Heinz QUIRIN, *Studien zur Reichspolitik König Friedrichs III. von den Trierer Verträgen bis zum Beginn des süddeutschen Städtekrieges (1445–1448)*, Berlin s. d. [1963] (thèse d'État dactylogr.), p. 6, cf. 103sv.; BERGER, *Der Alte Zürichkrieg* (cit. n. 48) p. 163–165 (p. 164: »Das Vertragswerk gehört in die Reihe bedeutender europäischer Staatsverträge. Erst im 19. und 20. Jahrhundert wurde es kaum mehr erwähnt«); Heinz-Dieter HEIMANN, *Zwischen Böhmen und Burgund. Zum Ost-Westverhältnis innerhalb des Territorialsystems des Deutschen Reiches im 15. Jahrhundert*, Cologne, Vienne 1982 (Dissert. zur mittelalterlichen Gesch., 2) p. 129–131 (ouvrage à consulter sous réserve; cf. H. MÜLLER, compte rendu dans: *Archiv für Kulturgeschichte* 60 [1984] p. 482–485; Franz PETRI, *Zum Ost-West-Verhältnis in der deutschen Landesgeschichte*, dans: *Westfäl. Forschungen* 33 [1983], p. 125–131); MILLER, *Jakob von Sierck* (cit. n. 34) p. 147–150; ID., *Der Trierer Erzbischof Jakob von Sierck und seine Reichspolitik*, dans: *Rhein. Vierteljahrsblätter* 48 (1984) p. 97sv. Félix V fut représenté par son ancien confident, le *kemmerling* (cf. RTA, t. 17, n. 321 [p. 689], n. 326 [p. 699], n. 350 [p. 723], n. 367 [p. 740]) Guillaume Bolomier, mais aussi par Jean de Grôle, son vice-chancelier et ambassadeur à maintes occasions, qui défendit en même temps les intérêts saxons à Trèves: RTA, t. 17, n. 321 (p. 689); cf. BERGER, p. 164; MILLER, *Jakob von Sierck*, p. 149sv. V. aussi L. QUAGLIA, *La maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels*, Aoste 1955, p. 189–192; Louis BINZ, dans: *Helvetia Sacra*, t. I/3 (Genève, Vienne en Dauphiné), Berne 1980, p. 132–135; MÜLLER, *Lyon* (cit. n. 11) p. 38.



patrie. En réalité, ce fut Habsbourg qui avait demandé l'aide militaire contre les Suisses à la cour de Charles VII, sans prévoir que le roi profiterait de cette occasion pour se débarrasser de ses mercenaires après les trêves franco-anglaises de Tours. Et la campagne de Lorraine n'envisagea pas la conquête des contrées occidentales du Saint-Empire; elle devait, au contraire, en plein accord avec Trèves et Saxe, par le renforcement de la position du duc de Lorraine René d'Anjou, contrebalancer le poids de Philippe le Bon, pour l'instant seigneur du Luxembourg et toujours soucieux de lier ses pays bourguignons »par deçà« et »par delà« par la possession de ces duchés<sup>51</sup>. Même le fait que Charles VII et René d'Anjou se présentèrent aux joutes de Nancy comme rois de Jérusalem peut être considéré comme un avertissement à Philippe le Bon de ne pas se mettre comme un prince souverain à la tête d'une croisade<sup>52</sup>. Déjà Jacob Burckhardt, célèbre historien bâlois, vit plus clair et juste que toutes ces cohortes d'historiens nationalistes dans sa leçon inaugurale tenue en 1844: »C'était dans la logique des choses que la France, une fois débarrassée des Anglais, se jetterait sur la Bourgogne«<sup>53</sup>.

En Alsace, on trembla dans l'attente des écorcheurs, mais à Trèves et aussi à Cologne on les fit entrer dans les calculs politiques. Car dans le sillage de Sierck, Thierry de Meurs, ce vieux partenaire des Anglais et des Bourguignons, avait changé de camp. Dans la partie westphalienne de sa principauté, la ville de Soest révoltée eut l'intention de se soumettre au jeune duc Jean I<sup>er</sup> de Clèves-Mark<sup>54</sup>. Mais tout le

51 Les sources concernant l'incursion en Alsace et la campagne de Lorraine sont rassemblées dans les RTA, t. 17 (cit. n. 48) et dans le livre d'Alexandre TUETÉY, *Les écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire de la France au XV<sup>e</sup> siècle*, t. I, Montbéliard 1874 (Soc. d'émulation de Montbéliard. Mém., II/6) p. 121-367. Cf. Werner MALECZEK, *Die diplomatischen Beziehungen zwischen Österreich und Frankreich in der Zeit von 1430 bis 1474*, Innsbruck 1968 (thèse dactylogr.), p. 40-97; Elsanne GILOMEN-SCHENKEL, *Henmann Offenburg (1379-1459). Ein Basler Diplomat im Dienste der Stadt, des Konzils und des Reiches*, Bâle 1975 (Quellen und Forsch. zur Basler Gesch., 6), p. 125-139; BERGER, *Der Alte Zürichkrieg* (cit. n. 48) p. 134-172; LACAZE, *Philippe le Bon (I)* (cit. n. 30) p. 160-162; MILLER, *Jakob von Sierck* (cit. n. 34) p. 143-153; Heinz THOMAS, *Deutsche Geschichte des Spätmittelalters 1250-1500*, Stuttgart e. a. 1983, p. 452-456; Walter MOHR, *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, t. IV, Trèves 1986, p. 75-118; Wilhelm BAUM, *Die Habsburger in den Vorlanden 1386-1486 ...*, Cologne, Weimar 1993, p. 253-260; Alois NIEDERSTÄTTER, *Der Alte Zürichkrieg. Studien zum österreichisch-eidgenössischen Konflikt sowie zur Politik König Friedrichs in den Jahren 1440 bis 1446*, Vienne e. a. 1995 (Forsch. zur Kaiser- und Papstgesch. des Mittelalters. Beih. zu J. F. Böhmer, *Regesta Imperii*, 14), p. 265-273; Francis RAPP, *Guerre et liberté urbaine en Alsace à la fin du Moyen Age. Les villes alsaciennes face aux incursions des roturiers*, dans: *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Age. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine. Textes réunis par Jacques PAVIOT, Jacques VERGER*, Paris 2000 (Cultures et civilisations médiévales, 12), p. 597-603. C'était surtout l'attitude de Habsbourg et le départ des écorcheurs qui favorisèrent le rapprochement du jeune prince-électeur palatin avec le roi de France. - Cf. n. 49.

52 Christian KLEINERT, compte rendu de Christian DE MÉRINDOL, *Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René*, dans: *Francia* 24/1 (1997) p. 272; cf. H. MÜLLER, *Fasanenfest und Orden vom Goldenen Vlies ...*, dans: *Zs. für hist. Forschung* 27 (2000) p. 209.

53 Jacob BURCKHARDT, *Über die Lage Frankreichs zur Zeit des Armagnakenzuges 1444 [1844]*, Berlin, Leipzig 1933 (Burckhardt-Gesamtausgabe, 14), p. 54sv.

54 HANSEN, *Westfalen* (cit. n. 33) (documentation détaillée sur la »Soester Fehde«). Cf. TOUSSAINT, *Les relations diplomatiques* (cit. n. 27) p. 182sv., 194-196; Franz PETRI, *Nordwestdeutschland in der Politik der Burgunderherzöge*, dans: *Westfäl. Forschungen* 7 (1953/54) p. 87-89, nouv. impr. dans: F. P., *Zur Geschichte und Landeskunde der Rheinlande, Westfalens und ihrer westeuropäischen Nachbarländer*, éd. Edith ENNEN, Bonn 1973, p. 486-488; Heinz-Dieter HEIMANN, *Fürsten-*



monde savait que la maison de Clèves représentait plus ou moins la Bourgogne en Basse-Rhénanie<sup>55</sup>. La mère de Jean était une sœur de Philippe le Bon, et ce fut à la cour bourguignonne qu'on assura l'éducation des jeunes princes de cette maison, qui entretenait à Bruxelles une résidence secondaire. Thierry de Meurs, engagé en 1444 comme Sierck dans la réalisation du traité de mariage entre Palatinat et Savoie, n'hésita pas: Sur place, à Trèves en février 1445, il envoya, lors des pourparlers entre les délégations des princes-électeurs et du roi de France, une ambassade à la cour de Charles VII *umbe etlicz tusend des folks ym ubir die von Soest zu liben* (afin qu'on lui prêtât quelques milliers de ce peuple [des écorcheurs] pour la campagne de Soest)<sup>56</sup>. L'espoir d'obtenir une assistance militaire lui semblait bien fondé, étant donné que l'ambassadeur de Saxe lui fit savoir qu'un conseiller de Charles VII lui avait offert cette aide pour le Luxembourg: *mynen heren zu dinst solich folk in das lant luczemburg [zu] furen, und er begere keyne gelt ..., sundern er wolte mynen heren helffen ire gerechtikeit bekreftigen, als ym wol, nachdem er ein groß konig sij, czemlich sij* (de conduire au service de mes seigneurs [le duc de Saxe et son frère] ce peuple [les écorcheurs] au pays de Luxembourg sans demander de l'argent, mais dans l'intention de confirmer leurs droits comme il lui [Charles VII] convient,

politik und Fehde. Zum Ost-Westverhältnis im Territorialsystem des 15. Jahrhunderts am Beispiel der Soester Fehde, dans: *Soester Zs.* 92/93 (1980/81) p. 151–179; ID., Zwischen Böhmen und Burgund (cit. n. 50) p. 153–299; ID., Die Soester Fehde, dans: *Soest. Geschichte der Stadt, II: Die Welt der Bürger. Politik, Gesellschaft und Kultur im spätmittelalterlichen Soest*, éd. H.-D.H., Soest 1996, p. 173–260; LACAZE, Philippe le Bon (II) (cit. n. 25) p. 165sv.; GLEZERMAN, HARSGOR, Cleve (cit. n. 33) p. 162–179; Wilfried EHBRECHT, Emanzipation oder Territorialisierung?, Die Soester Fehde als Ausdruck des Ringens um die staatliche Ordnung des Nordwestens zwischen Reich, Burgund, Erzstift Köln und Hanse, dans: *Studia Luxemburgensia. Fs. für Heinz Stoob*, éd. Friedrich Bernward FAHLBUSCH, Peter JOHANEK, Warendorf 1989 (Studien zu den Luxemburgern und ihrer Zeit, 3), p. 404–432, nouv. impr.: W. E., Konsens und Konflikt. Skizzen und Überlegungen zur älteren Verfassungsgeschichte deutscher Städte, éd. P. JOHANEK, Cologne e. a. 2001 (Städteforschung, A/56), p. 270–291; Jürgen Karl W. BERNS, Propter communem utilitatem. Studien zur Bündnispolitik der westfälischen Städte im Spätmittelalter, Düsseldorf 1991 (*Studia humaniora*, 16), p. 200–205; JANSSEN, Erzbistum (cit. n. 29) p. 266–269; P.-J. HEINIG, Soester Fehde, dans: *Lex. des Mittelalters* 7 (1995) col. 2023; EHM, Burgund (cit. n. 31) p. 37–43; Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies, t. 1: Herzog Philipp der Gute 1430–1467 ..., éd. Sonja DÜNNEBEIL, Stuttgart 2002 (*Instrumenta*, 9), n. 94, 94A–D (p. 177).

55 Clèves et Bourgogne: PETRI, Nordwestdeutschland (cit. n. 54) passim; Gregor HÖVELMANN, Die Anfänge der Beziehungen zwischen Kleve und den Herzögen von Burgund, dans: *Annalen des Hist. Vereins für den Niederrhein* 161 (1959) p. 232–243; VAUGHAN, Philip the Good (cit. n. 27) p. 289–292; PARAVICINI, Kleve, Geldern und Burgund im Sommer 1473 ..., dans: *Francia* 23/1 (1996) p. 55–58. Sur l'influence bourguignonne dans le domaine artistique et littéraire v. Hans Peter HILGER, Kleve und Burgund, dans: *Land im Mittelpunkt der Mächte. Die Herzogtümer Jülich-Kleve-Berg [catalogue d'exposition]*, Clèves 1985, p. 209–233; Wiltrud SCHNÜTGEN, Literatur am klevischen Hof vom hohen Mittelalter bis zur frühen Neuzeit, Clèves 1990, p. 40–50; EHM, Burgund (cit. n. 31) p. 28–37, 46, 74sv.

56 HANSEN, Westfalen (cit. n. 33) n. 136 (p. 131) = RTA, t. 17 (cit. n. 48) n. 326 (p. 702). Cf. HANSEN, *ibid.*, p. 78\*, n. 148 (p. 139–141); Gaston DU FRESNE DE BEAUCOURT, Histoire de Charles VII, t. IV: L'expansion de la royauté (1444–1449), Paris 1888, p. 342sv.; HEIMANN, Zwischen Böhmen (cit. n. 50) p. 140; MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 150 et n. 321. – Les princes de Clèves à Bruxelles: Dieter SCHELER, Köln oder Brüssel. Die heimlichen Hauptstädte von Kleve-Mark, dans: *Köln und die Niederlande in ihren historischen Raumbeziehungen (15.–20. Jahrhundert)*, éd. Dieter GEUENICH, Pulheim 2000 (Veröffentl. des Hist. Vereins für den Niederrhein, 17), p. 191–205.



devenu un grand roi)<sup>57</sup>. Voilà le mot-clé: Charles VII, *groß konig*, le grand roi – on est tenté d'ajouter: et les petits princes-électeurs dans la salle d'attente à Trèves, avides de l'argent en provenance de la Savoie et désireux de conclure un traité d'amitié avec ce grand roi, dans l'espoir qu'il leur prêterait son appui au Luxembourg ainsi qu'à Soest.

Peu importa qu'Eugène IV privât, sur la demande du duc de Clèves en 1445, l'archevêque de Cologne et son frère, l'évêque de Münster, de tous leurs droits juridictionnels dans le duché de Clèves<sup>58</sup>; peu importa qu'Eugène IV déposât Thierry de Meurs et Jacques de Sierck en janvier 1446 pour nommer un fils du duc de Clèves archevêque de Cologne et un frère bâtard de Philippe le Bon archevêque de Trèves – au contraire, cet acte provoqua un mouvement passager de solidarité même dans le Saint Empire contre le pape romain, et ni la Bourgogne ni son satellite en Basse-Rhénanie ne le prirent au sérieux<sup>59</sup>.

Mais en 1446, il fut quand même grand temps de trouver un accord de principe. Le concile de Bâle avait tourné en conciliabule, et son pape Félix V était un berger presque sans troupeau – vu cette situation, il fallut vite se mettre à l'abri dans l'attente de l'argent savoyard et du soutien français contre Bourgogne et Clèves. En juin 1447, nos quatre princes-électeurs Trèves, Cologne, Saxe et Palatinat – *dont estoit le chief l'arcevesque de Treves*, comme le fit remarquer le Héraut Berry<sup>60</sup> – signèrent à Bourges un traité préparé au conseil royal qui devait mettre fin au schisme et au concile tout en assurant à Félix V et à la petite poignée des Pères, encore réunis à Bâle et plus tard à Lausanne, un départ assez honorable<sup>61</sup>. Bourges, en 1447, ne fut plus une assemblée du clergé du royaume de France, mais seulement un congrès à échelon européen, où le *rex christianissimus* Charles »le Victorieux« et ses conseillers imposè-

57 HANSEN, Westfalen (cit. n. 33) n. 136 (p. 129); cf. RTA, t. 17 (cit. n. 48) n. 326 (p. 700); EHM, Burgund (cit. n. 31) p. 39.

58 Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins ..., éd. Th. J. LACOMBLET, t. IV, Düsseldorf 1858 (nouv. impr. 1960), n. 252 (p. 298sv.). Cf. HANSEN, Westfalen (cit. n. 33) p. 67\*, n. 123/124 (p. 118-120), n. 143 (p. 135sv.); TOUSSAINT, Les relations diplomatiques (cit. n. 27) p. 190sv.; PETRI, Nordwestdeutschland (cit. n. 54) p. 88/487; DROEGE, Verfassung (cit. n. 29) p. 39; ID., Dietrich von Moers (cit. n. 29) p. 57; KAEMMERER, dans: RTA, t. 17 (cit. n. 48) p. 232; LACAZE, Philippe le Bon (I) (cit. n. 30) p. 165.

59 HANSEN, Westfalen (cit. n. 33) n. 189 (p. 176-179). Cf. ID., *ibid.*, p. 71\*-73\*; VALOIS, Le pape et le concile (cit. n. 18) t. II, p. 306sv.; TOUSSAINT, Les relations diplomatiques (cit. n. 27) p. 191sv.; PETRI, Nordwestdeutschland (cit. n. 54) p. 89/p. 488; DROEGE, Verfassung (cit. n. 29) p. 39sv.; ID., Dietrich von Moers (cit. n. 29) p. 57; JOHN B. TOEWS, Emperor Frederick III and His Relations With the Papacy From 1440 to 1493, PhD Univ. of Colorado 1962 (Univ. Microfilms, Ann Arbor 62-6294), p. 191-193; QUIRIN, Studien (cit. n. 50) p. 6sv.; STIEBER, Pope Eugenius IV (cit. n. 18) p. 276-304; BERGER, Der Alte Zürichkrieg (cit. n. 48) p. 176; LACAZE, Philippe le Bon (I) (cit. n. 30) p. 165; HEIMANN, Zwischen Böhmen (cit. n. 50) p. 143, 265 et n. 740; MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 163-165.

60 Gilles Le Bouvier dit Le Héraut Berry, Les chroniques du roi Charles VII, éd. Henri COURTEAULT †, Léonce CELIER †, Marie Henriette JULLIEN DE POMMEROL, Paris 1979 (Soc. de l'histoire de France), p. 280.

61 Luc d'ACHERY, Spicilegium sive collectio ... (nouv. éd. L.-F. Joseph DE LA BARRE) t. III, Paris 1723, p. 770sv. Cf. HANSEN, Westfalen (cit. n. 33) p. 111\*-119\*; VALOIS, Le pape et le concile (cit. n. 18) t. II, p. 328sv.; TOUSSAINT, Les relations diplomatiques (cit. n. 27) p. 200sv.; QUIRIN, Studien (cit. n. 50) p. 42-45; STIEBER, Pope Eugenius IV (cit. n. 18) p. 305-308; MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 168sv.



rent leurs conditions pour une paix au sein de l'Église. Bourges, en 1447, confirme une nouvelle fois la conclusion de Philippe Contamine: »Charles, le roi très victorieux, fut aussi le roi de la paix – parce qu'il était le plus fort, le plus craint«<sup>62</sup>.

Quelle sagesse donc de la part du chanoine Henri Engelhard, plénipotentiaire saxon à Bourges, de recommander l'adhésion à ce traité, *als das doch nit anders sin mag* (parce qu'il ne peut en être autrement)<sup>63</sup>. En effet, la répartition des forces en général et spécialement la question luxembourgeoise ne permirent pas d'alternative. Vue de la cour de Charles VII, cette adhésion des princes-électeurs fut sans doute importante, pourtant pas absolument nécessaire; elle donna aux articles rédigés à Bourges une autorité supplémentaire. Mais ce fut justement cette autorité qui manqua de manière substantielle aux efforts de Frédéric III, roi des Romains, et des princes allemands essayant de liquider de leur côté le schisme à Mergentheim et Aschaffenburg sous les auspices du Saint-Empire<sup>64</sup>. Sierck ne fut certainement pas trop mécontent de leur échec étant donné qu'il reprocha à Frédéric trop de réserve à l'égard du concile et une attitude trop bienveillante vis-à-vis du duc de Bourgogne.

Ce même Henri Engelhard fit aussi savoir à son duc que l'archevêque de Cologne ne viendrait pas en personne à Bourges parce qu'il était *mit sweren krigen umbgeben* (il y avait autour de lui de grandes guerres)<sup>65</sup>. À cette époque, le siège de Soest, entrepris par les forces de Cologne, appuyées par des mercenaires de Saxe et de Bohême, atteignit en effet son point culminant. Y a-t-il vraiment lieu de supposer que ce fut à cause des échelles d'assaut un peu trop courtes que l'entreprise finit par échouer et que la dernière tentative de Cologne d'établir une suprématie dans le Nord-Ouest de l'Empire fut ainsi vouée à l'échec, comme le font penser quelques chroniques de l'époque et, dans leur sillage, quelques historiens allemands<sup>66</sup>? Ne fut-ce pas au fond le résultat d'une aide très restreinte d'un roi de France peu enclin à mettre en marche ces milliers d'écorcheurs réclamés par Thierry de Meurs vers la Westphalie? Non, Charles VII fut juste disposé à soutenir un conflit limité toujours sous son contrôle, disposition partagée d'ailleurs par Philippe le Bon qui ne permit pas n'importe quel excès dangereux à son protégé Clèves. La Basse-Rhénanie comme la Westphalie (où la guerre de Münster suivra dans les années cinquante la guerre de Soest sous les mêmes auspices) furent des terrains propices à une politique réciproque »à fleuret moucheté« sans trop de risques<sup>67</sup>.

62 Philippe CONTAMINE, Notes sur la paix en France pendant la guerre de Cent Ans [1980, nouv. impr.], dans: ID., La France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Hommes, mentalités, guerre et paix, Londres 1981, n. XIV, p. 186; cf. ID., Charles VII, les Français et la paix, 1420–1445, dans: Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus 1993/I, Paris 1993, p. 21.

63 HANSEN, Westfalen (cit. n. 33) n. 279 (p. 278).

64 RTA, t. 17 (cit. n. 48) n. 316–320 (p. 683–689). Cf. QUIRIN, Studien (cit. n. 50) p. 56sv.; STIEBER, Pope Eugenius IV (cit. n. 18) p. 304sv., 312–315.

65 HANSEN, Westfalen (cit. n. 33) n. 279 (p. 279).

66 V. p. ex. DROEGE, Dietrich von Moers (cit. n. 29) p. 58; HEIMANN, Zwischen Böhmen (cit. n. 50) p. 246 et n. 683 (sources).

67 HANSEN, Westfalen (cit. n. 33) p. 53\*sv., 94\*sv. (Philippe le Bon) 113\* (Charles VII). Cf. LEROUX, Nouvelles recherches (cit. n. 25) p. 268sv.; QUIRIN, Studien (cit. n. 50) p. 43sv.; LACAZE, Philippe le Bon (I) (cit. n. 30) p. 165; GLEZERMAN, HARSGOR, Cleve (cit. n. 33) p. 172; EHM, Burgund (cit. n. 31) p. 38sv., 41sv.



Même Jacques de Sierck, seul à la hauteur de ses voisins à l'Ouest, dût s'avouer à la fin qu'il avait été, au moins en sa qualité de prince-électeur de Trèves, un objet d'importance secondaire dans le grand jeu franco-bourguignon<sup>68</sup>. Certes, le Luxembourg était plus cher aux Français que les lointains Soest et Münster, et la question luxembourgeoise continua à figurer à l'ordre du jour sans que Trèves ait pu pourtant influencer sérieusement cet ordre du jour. C'était à titre personnel que Sierck continua d'être apprécié par un roi de France qui l'assura à maintes reprises de sa *singulière et parfaite confiance*, comme en témoigne une lettre de créance pour l'archevêque envoyée par Charles VII en 1447 à une diète prévue à Nuremberg<sup>69</sup>.

(Qu'on me permette ici enfin de signaler un sujet, à ma connaissance jamais traité et qui vaudrait pourtant la peine que l'on s'en occupe vu la richesse des sources. Je pense à tous ces «travailleurs frontaliers» actifs en général à l'arrière-plan, qui grâce à leurs origines régionales, leur maîtrise des langues et leur bonne connaissance des problèmes dans le triangle franco-burgundo-germanique furent très estimés par toutes les cours concernées. On peut citer par exemple le comte Gérard de Looz-Heinsberg-Blankenheim<sup>70</sup>, lui aussi membre de cette ambassade française à la diète

68 MILLER, Jakob von Sierck (cit. n. 34) p. 169sv. – On pourrait ajouter qu'Enea Silvio Piccolomini/Pie II considéra Thierry de Meurs comme le plus important des princes du Saint-Empire ... sur le plan physique: *vir sui temporis omnium Germanorum facile princeps. Fuit enim statura eminenti et corpore pulchro atque agili adeo, ut septuagesimum agens annum nullo adiuvante conscenderit equum et arma non magis gravate quam iuvenis gestaverit*: Papa Pio II (Enea Silvio Piccolomini) I commentarii [1458sq.], éd. Luigi TOTARO, Milan 1984 (Classici, 47) p. 2190 (L. XI, c. 17) = Pii II commentarii rerum memorabilium que temporibus suis contigerunt [1458sq.], éd. Adriaan VAN HECK, t. II, Cité du Vatican 1984, p. 691.

69 TUETÉY, Les écorcheurs (cit. n. 51) t. II, n. 29 (p. 165).

70 Ce comte, marié avec une nièce de l'archevêque de Cologne et neveu de l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, joua un rôle considérable au cours des négociations à Trèves et à Nancy (cf. HANSEN, Westfalen [cit. n. 33], n. 136 [p. 129]). Il assura surtout les relations entre Thierry de Meurs et une cour de France où *tout l'honoroient et aimoient*, comme en témoigne Jean de Stavelot, *car lydit conte estoit moult saige, et savoit mult bien parler en beau roman franchois, en tixhe, et entendoit gracieusement son latin ... et ly roy de Franche le fist secretaire chamberlain de sa court, et ly donnat une pension pris en son tresoir toute sa vie de chinq milh frans d'oir*. Ce fut Gérard, toujours d'après ce chroniqueur, *qui fist, ordinat et porachat paix et allianches entre VIII princes*, étant donné que le traité de Trèves-Nancy, conclu par Charles VII et le dauphin Louis avec les quatre princes-électeurs, fut aussi signé en avril 1445 par lui-même et son parent, le duc Gérard I<sup>er</sup> de Juliers-Berg: Chronique de Jean de Stavelot, publ. par Adolphe BORGNET, Bruxelles 1861 (Coll. des chroniques belges inédites, 10/1), p. 547sv.; RTA, t. 17 (cit. n. 48) n. 332 (p. 705–707); Paris, BNF, ms. fr. n. acq. 7629, f. 227<sup>r</sup> (traité d'alliance). Cf. Johannes MÖTSCH, dans: Die Manderscheider. Eine Eifeler Adelsfamilie. Herrschaft – Wirtschaft – Kultur [Catalogue d'exposition], Brauweiler 1990, p. 118 n. 25; Karl OTERMANN, Archiv von Manderscheid-Blankenheim in Prag bewahrt, dans: Jahrbuch des Kreises Euskirchen a. 1978, p. 111 (acte de nomination par le roi de France). V. aussi HANSEN, p. 76\* n. 6; DU FRESNE DE BEAUCOURT, Histoire de Charles VII (cit. n. 56) t. IV, p. 67, 69, 127sv., 343. – En 1447, Charles VII envoya Blankenheim, *carum consanguineum nostrum* (RTA, t. 17, n. 339 d [p. 767]) comme ambassadeur à Nuremberg: TUETÉY, Les écorcheurs (cit. n. 51) t. II, n. 28 (p. 150), 32 (p. 175sv.); cf. Paris, BNF, ms. fr. 6966, f. 9<sup>r/v</sup>, ms. fr. n. acq. 7629, f. 465<sup>r</sup>. V. aussi DU FRESNE DE BEAUCOURT, p. 260, 360; QUIRIN, Studien (cit. n. 50) p. 35 («Gérard de Loss»). – Il figura probablement même parmi les correspondants du confesseur de Charles VII, Gérard Machet: Paris, BNF, ms. lat. 8577, n. 292 (*Gerardum de Loen, comitem Blanchrenchensem*); cf. Joannis LAUNOII ... regii Navarrae gymnasii historia ..., t. I/II, Paris 1677, p. 140, 554sv. – Notes biographiques (une étude approfondie de sa vie s'impose): Johann Friedrich SCHANNAT, Georg BÄRSCH, Eiflia illustrata ... t. I/1, Cologne 1824, p. 288–290; KAEMMERER, dans: RTA, t. 17, p. 705 n. 1; Peter NEU,



prévue à Nuremberg, dont fit partie, en plus, Jean de Grôle, prévôt commendataire du Grand St-Bernard. Grôle assura aussi les contacts entre les cours de Savoie et de France tout en étant conseiller du duc de Saxe<sup>71</sup> qui mit, en outre, à son service le Lorrain Guillaume Hugues, l'un des meilleurs juristes au concile de Bâle créé cardinal aussi bien par Félix V que plus tard par Nicolas V<sup>72</sup>. Voilà un tout premier regard sur un monde qui reste encore à découvrir.)

En terminant ce chapitre d'histoire rhénane au crépuscule du conciliarisme, six conclusions semblent s'imposer:

1° Le soi-disant »conciliarisme rhéan« est un modèle d'instrumentalisation d'une idée ecclésiologique à des fins politiques ou, autrement dit, une leçon montrant comment le monde de la politique sait s'emparer du monde des idées susceptibles de lui rendre service. Partout en Europe, les princes et leurs cours se rendirent compte des avantages du bicéphalisme au sein de l'Église: un pape peu enclin à accorder tel ou tel privilège? Aucun problème, on s'adressa donc au concile, en général plus bienveillant étant donné qu'il dépendait, pour sa part, de la bienveillance des puissances séculières. Contre les prétentions de la *plenitudo potestatis* romaine, le conciliarisme contribua ainsi, de manière involontaire bien sûr, à établir des régiments princiers dans l'Église. La »Pragmatique Sanction« en est la meilleure preuve; même un archevêque de Mayence peu disposé à faire cause commune avec ses homologues de Cologne et de Trèves, fut un partisan du »Landeskirchenregiment«<sup>73</sup>.

2° Le »conciliarisme rhéan«, représenté justement par Thierry de Meurs et Jacques de Sierck, eut, en plus, un profil politique tout à fait particulier. À la recherche d'alliances matrimoniales avec Félix V, pape du concile et ancien duc de Savoie, on gagna de nouveaux partenaires – la Saxe et le Palatinat – tout en cherchant à exploiter ainsi de nouvelles ressources financières. En même temps s'accomplit le

Geschichte und Struktur der Eifelterritorien des Hauses Manderscheid vornehmlich im 15. und 16. Jahrhundert, Bonn 1972 (Rhein. Archiv, 80), p. 65sv., 63.

71 V. n. 50 – Nuremberg: TUETÉY, Les écorcheurs (cit. n. 51) t. II, n. 28 (p. 150). Cf. DU FRESNE DE BEAUCOURT, Histoire de Charles VII (cit. n. 56) t. IV, p. 260 et n. 6; QUIRIN, Studien (cit. n. 50) p. 35 n. 58.

72 Michel MAIGRET, Guillaume Huin, le cardinal d'Étain, dans: Bull. des Soc. d'hist. et d'archéol. de la Meuse 9 (1972) p. 81–101; Wolfgang DECKER, Estaing, Guillaume, dans: Dizionario biografico degli Italiani 43 (1993) p. 287–290; H. MÜLLER, Vom Konzil zur Kurie. Eine kirchliche Karriere im 15. Jahrhundert: Guillaume Hugues d'Étain, Archidiakon von Metz und Kardinal von Santa Sabina († 1455) dans: Zs. für Kirchengesch. 110 (1999) p. 25–52. – Conseiller du duc de Saxe *super causis et negociis tam ecclesiasticis quam secularibus* à partir d'avril 1443: RTA, t. 17 (cit. n. 48) p. 129sv. n. 1; MÜLLER, p. 35.

73 Voss, Dietrich von Erbach (cit. n. 37) chap. 3.6.2.2 (»Der Mainzer Erzbischof als Wortführer der Kurienkritik, 1455–1459«): Sous la présidence d'Erbach, le synode provincial de l'Église de Mayence, tenu à Aschaffenburg en juin 1455, exigea une *convocacio nationis seu archiepiscoporum et episcoporum et principalium principum nacionis Germanice*; cf. Anton Joseph BINTERIM, Pragmatische Geschichte der deutschen National-, Provinzial- und vorzüglichen Diözesanconcilien ..., t. VII, Mayence 1848, p. 491–500; Wilhelm MICHEL, Das Wiener Konkordat vom Jahre 1448 und die nachfolgenden Gravamina des Primarklerus der Mainzer Kirchenprovinz (thèse Heidelberg), Bensheim 1929, p. 43–50; Martin HANNAPEL, Die in Aschaffenburg tagenden Mainzer Provinzialsynoden, dans: Aschaffener Jahrbuch 4 (1957) p. 451–461; HEINIG, Zwischen Kaiser (cit. n. 40) p. 132sv.; ID., Mainzer Kirche (cit. n. 36) p. 529; Francis RAPP, Le Saint Empire romain germanique d'Otton le Grand à Charles Quint, Paris 2000, p. 301.



rapprochement avec la cour de Charles VII où, grâce au gallicanisme, le conciliarisme trouva refuge; rapprochement surtout effectué dans l'attente d'assistance militaire contre un adversaire commun: la Bourgogne de Philippe le Bon menaçant directement la principauté de Trèves par sa mainmise sur le Luxembourg, et la principauté de Cologne de manière indirecte à Soest par son allié de Clèves.

3° Cette politique menée tout à fait indépendamment de l'Empire fut conçue par Jacques de Sierck, l'archevêque de Trèves et le seul prince-électeur à la hauteur de ses grands partenaires à l'Ouest, étant donné qu'il avait passé des années d'apprentissage au service angevin, dans une des meilleures écoles à l'échelon européen.

4° Même un personnage d'une telle envergure que Sierck ne fut pourtant pas capable de faire oublier à long terme les faits de base, la différence structurelle, c'est-à-dire les relations entre la France et la Bourgogne d'une part, et les principautés des électeurs d'autre part. Les traités conclus avec eux par Charles VII en 1445 à Trèves et à Nancy et en 1447 à Bourges rendirent sans doute grand service au roi de France, ils donnèrent à ses actions une autorité supplémentaire, sans être cependant absolument indispensables pour la réalisation de ses objectifs. D'autre part, le rapprochement avec la France de ces quatre princes-électeurs suffit pour faire échouer tous les efforts du roi des Romains et des princes allemands en vue d'une liquidation du schisme – le mérite de l'avoir surmonté fut attribué à Charles VII et non à Frédéric III.

5° Les pays rhénans restèrent donc finalement ce qu'ils furent dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle: un réservoir d'alliés de moyenne et petite portée, souvent d'ailleurs en désaccord entre eux. (La Rhénanie n'a jamais existé, c'est la raison pour laquelle des historiens allemands parlent plutôt des »Rheinlande« que d'un »Rheinland«<sup>74</sup>.) Ils furent une assurance complémentaire, mais en aucune façon essentielle ni pour le roi de France ni pour le duc de Bourgogne. Bien sûr, s'il le fallait, on prêtait secours à ses partenaires sans pourtant s'engager jusqu'à la dernière extrémité. C'était un accord tacite pour éviter toute confrontation directe provoquée par des alliés du Saint-Empire. Les choses changeront sous le duc Charles le Téméraire s'appêtant à soumettre toute la rive gauche du Rhin de Gueldre jusqu'en Alsace; mais Louis XI préféra d'autres moyens que la guerre ouverte pour mettre fin aux ambitions rhénanes de son adversaire.

6° Le »conciliarisme rhéнан« est-il un épisode marginal sans lendemain, un épilogue sans suite, un échec, au fond non digne d'être mentionné? C'est juste l'échec qui rend des structures historiques transparentes: tandis qu'en France »Le temps des principautés« (Jean Favier) venait de s'achever – à l'exception du cas particulier de la Bourgogne –, et que la »Naissance de la nation France« (Colette Beaune) avait lieu, c'est au Saint-Empire qu'en dépit du terme *duytsche nation/teutsche nation* de plus en plus en usage<sup>75</sup>, l'autonomie de ses nombreux membres était en plein essor. Mais

74 »Rheinisch«. Zum Selbstverständnis einer Region, éd. Bernd KORTLÄNDER, Gunter E. GRIMM, Stuttgart, Weimar 2001 (Heinrich-Heine-Institut Düsseldorf. Archiv – Bibliothek – Museum, 9). Cf. Franz PETRI, Georg DROEGE, Einführung in das Gesamtwerk, dans: Rhein. Geschichte, t. I/1, par Harald VON PETRIKOVITS, Düsseldorf 1980, p. XVI–XXX; JANSSEN, Kleine rheinische Geschichte (cit. n. 23) p. 11.

75 Alfred SCHRÖCKER, Die Deutsche Nation. Beobachtungen zur politischen Propaganda des ausgehenden 15. Jahrhunderts, Lubeck 1974 (Hist. Studien, 426); Götz LANDWEHR, »Deutsche Nation«



le fait qu'on n'était pas, comme en France, surveillé et limité à tous les niveaux par l'administration et la justice du roi, qu'il n'y avait pas cette centralisation sur le plan financier et militaire, impliquait aussi que tous ces seigneurs et princes étaient obligés de développer leurs propres stratégies de survie – le »conciliarisme rhénan« en fut une, aussi ambitieux que son auteur le fut, situé à un échelon très élevé, même trop élevé car à ce niveau il n'y avait que le *groß konig*, le grand roi, qui imposait sa loi, *als das doch nit anders sin mag*.

Cependant, il y eut des lendemains, il y eut une suite. Ce ne fut pas seulement sur le plan culturel, au siècle des Lumières, que les princes aux bords du Rhin se sentirent parfois plus proches de Versailles que de Vienne. D'une part, à la veille de l'élection d'un nouveau roi des Romains, la cour royale de France sollicita les faveurs des princes-électeurs, de préférence lorsqu'il s'agissait de soutenir une candidature française, mais aussi lorsqu'une intervention directe dans le Saint-Empire s'imposa comme par exemple au cours de la guerre de Trente Ans. D'autre part, la nouvelle alliance franco-autrichienne, ce fameux »renversement des alliances« réalisé par le chancelier Kaunitz en 1756, accorda aux maisons princières comme Wittelsbach, détenteur du siège de Cologne dès 1583, une certaine liberté d'action<sup>76</sup>, liberté d'action particulièrement avantageuse pour les princes rhénans. Traîtres à leur patrie? Avant de les mesurer à l'aune nationale et nationaliste des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, n'oublions pas l'état des structures dans le Saint-Empire, dans cet ordre désordonné<sup>77</sup>. Mais n'oublions pas non plus que ce sont les seules contrées du Reich imprégnées de la tradition romaine. Les pays rhénans faisant partie de l'Allemagne comme ils firent partie du Saint-Empire, ont toujours gardé une physionomie particulière qui les rapproche de leurs voisins à l'Ouest. Ils furent, grâce à leur fleuve, toujours des pays de passage, des lieux de rencontre. Le Rhin n'est ni un fleuve allemand ni un fleuve français comme le firent croire à haute voix les nationalistes des deux côtés<sup>78</sup>. Non,

..., dans: *Aus dem Hamburger Rechtsleben*. Fs. für Walter Reimers, éd. Heinrich ACKERMANN e. a., Berlin 1979, p. 1–35; Ulrich NONN, Heiliges Römisches Reich Deutscher Nation. Zum Nationen-Begriff im 15. Jahrhundert, dans: *Zs. für hist. Forschung* 9 (1982) p. 129–142; THOMAS, *Deutsche Geschichte* (cit. n. 51) p. 484sv.; Claudius SIEBER-LEHMANN, *Teutsche Nation und Eidgenossenschaft*. Der Zusammenhang zwischen Türken- und Burgunderkriegen, dans: *Hist. Zs.* 253 (1991) p. 561–602; ID., *Spätmittelalterlicher Nationalismus*. Die Burgunderkriege am Oberrhein und in der Eidgenossenschaft, Göttingen 1995 (Veröffentl. des Max-Planck-Instituts für Gesch., 116) p. 163–250; RAPP, *Le Saint Empire* (cit. n. 73) p. 299–301.

76 Max BRAUBACH, *Vom Westfälischen Frieden bis zum Wiener Kongreß*, dans: *Rheinische Geschichte*, t. II, Düsseldorf 1976, p. 277, 280sv.; Anton SCHINDLING, *Rheinisches Reich und Frankreich im 18. Jahrhundert*, dans: *Formen internationaler Beziehungen in der Frühen Neuzeit*. Frankreich und das Alte Reich im europäischen Staatensystem. Fs. für Klaus Malettke, éd. Sven EXTERNBRINK, Jörg ULBERT, Berlin 2001 (*Hist. Forschungen*, 71), p. 388.

77 Point de vue récemment critiqué par Wolfgang SCHMALE qui souligne, en partant des représentations iconographiques, que le Saint-Empire, loin de ressembler à un »monstre« (cf. n. 20: Pufendorf) était constitué de corps en bonne et due forme: ID., *Visualisation géographique et idéalisée de l'espace du Saint-Empire aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, dans: *La construction de l'espace impérial*. Dynamiques spatiales, dynamiques d'Empire (Actes du colloque de Strasbourg 30–31 III 2001) [à paraître]; cf. Christine LEBEAU, dans: *Bull. d'information de la Mission Historique Française en Allemagne* 37 (2001) p. 104sv.

78 Cf. H. MÜLLER, »Von welschem Zwang und welschen Ketten des Reiches Westmark zu erretten«. Burgund und der Neusser Krieg 1474/75 im Spiegel der deutschen Geschichtsschreibung von der



c'est un fleuve européen: l'un des rares historiens qui eut le courage de le dire dans les années trente du XX<sup>e</sup> siècle, à une époque de nationalismes outranciers, fut l'auteur d'un beau livre tombé à tort un peu dans l'oubli. Le livre s'intitule: »Le Rhin. Problèmes d'histoire et d'économie«, son auteur: Lucien Febvre<sup>79</sup>.

Weimarer Republik bis in die der frühen Bundesrepublik, dans: Griff nach dem Westen. Die »Westforschung« der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordwesteuropäischen Raum (1919–1960), éd. Burkhard DIETZ e. a., t. I, Münster 2003 (Studien zur Geschichte und Kultur Nordwesteuropas, 6), p. 137–184.

79 Une édition en langue allemande fut réalisée par Peter SCHÖTTLER: LUCIEN FEBVRE, Der Rhein und seine Geschichte, Francfort-sur-le-Main e. a. 1994. La traduction annotée est aussi remarquable que la postface: Lucien Febvres Beitrag zur Entmythologisierung der rheinischen Geschichte (p. 217–263).